



Président : M. INSANALLY
(Guyana)

La séance est ouverte à 10 h 25.

Allocution de M. Melchior Ndadaye, Président de la République du Burundi

Le Président :

L'Assemblée va entendre une allocution du Président de la République du Burundi.

M. Melchior Ndadaye, Président de la République du Burundi, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président :

Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République du Burundi, S. E. M. Melchior Ndadaye, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Ndadaye :

Monsieur le Président, c'est avec un réel plaisir que nous voudrions, du haut de cette tribune de l'Organisation des Nations Unies, associer notre voix à celle des orateurs précédents pour vous exprimer, au nom du peuple burundais, de son gouvernement et en notre nom, nos sincères félicitations. C'est parce qu'elle reconnaît vos qualités que l'Assemblée vient de vous confier la présidence de ses travaux. Nous sommes convaincus que grâce à votre sagesse et à votre expérience politique et diplomatique, les travaux de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale seront dirigés de main de maître et couronnés de succès.

Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau de l'Assemblée générale.

Nous voudrions également rendre un hommage mérité à votre prédécesseur, S. E. M. Stoyan Ganev, pour la compétence et la clairvoyance avec lesquelles il a dirigé les travaux de la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

Nous exprimons en outre notre reconnaissance à S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour la clairvoyance avec laquelle il dirige notre organisation ainsi que pour les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer en faveur du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

La République du Burundi souhaite par ailleurs une chaleureuse bienvenue aux pays qui ont récemment rejoint la famille des Nations Unies. Nous saluons ainsi parmi nous les représentants de la République tchèque, de la Slovaquie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de l'Erythrée, de la Principauté de Monaco et de la Principauté d'Andorre.

Enfin, le peuple burundais et son gouvernement s'associent à toute la communauté internationale pour présenter au peuple et au Gouvernement indiens ses condoléances les plus sincères et les plus profondes à la suite du tremblement de terre qui vient de frapper leur pays, entraînant la mort de plus de 20 000 personnes. Que le peuple et le Gouvernement indiens soient assurés de la sympathie et du soutien moral de mon pays dans cette dure épreuve que leur impose la nature.

Le peuple burundais, à travers notre personne, a l'honneur et le plaisir d'adresser à la communauté internationale, représentée ici par l'Assemblée, un message.

Le présent procès-verbal est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif récapitulatif.

Distr. GENERALE

A/48/PV.14
22 octobre 1993

FRANCAIS

Ce message, transmis au lendemain de la victoire de la démocratie dans notre pays, se veut un message de paix, d'amitié, de fraternité et de solidarité.

Le début de ce siècle a été marqué par des guerres dévastatrices qui ont abouti à la cristallisation et à la bipolarisation des relations internationales. La guerre froide qui a suivi, mettant face à face les deux grands blocs idéologiques et militaires, s'est traduite dans beaucoup de pays par l'installation de pouvoirs totalitaires. L'Afrique qui, en même temps, sortait de la nuit coloniale, s'est trouvée entraînée, malgré elle, dans la dynamique de cette logique. Les peuples, théoriquement libérés du joug colonial ne se sont pas moins trouvés, à leur grande consternation, face à des pouvoirs imposés ou établis par la force, des pouvoirs sans légitimité aucune, qui rappelaient du reste l'ordre colonial auquel l'on venait théoriquement de mettre fin.

Dans ce contexte, les droits et libertés de la personne humaine étaient bafoués au grand jour, l'Etat de droit était comme un mirage, le droit à la vie et à l'épanouissement de l'homme une utopie. Dans leur souci de protéger leur pouvoir sans fondements populaires, certains dirigeants ont attisé et exploité les différences à caractère naturel comme l'ethnie et la région dont ils ont fait une référence politique.

Notre pays n'a pas échappé à cet état de fait. Les 30 dernières années ont été marquées par des déchirements ethniques qui ont traumatisé notre peuple. C'est vrai, les Burundais ont vécu leur histoire ponctuée de tragédies. Des forces politiques ont impunément exploité les différences ethniques et se sont disputé le contrôle de l'Etat pour leurs propres intérêts.

De véritables crimes contre l'humanité ont été commis par des individus et des groupes organisés, certains jouissant de la couverture et de la bénédiction de l'Etat, qui a prêté ses moyens dans l'accomplissement de ces actes ignobles. Cela a cultivé la méfiance et la suspicion entre les composantes ethniques de notre pays, rendant ainsi le peuple traumatisé et inquiet face à son avenir. Le drame a atteint un tel paroxysme que d'aucuns se sont demandé comment le Burundi pourrait se sortir de l'engrenage de la violence dans lequel il avait été entraîné.

L'évolution politique récente au Burundi prouve les capacités de son peuple de se sortir de cet engrenage, de se libérer des traumatismes.

L'idéologie des droits de l'homme avec son corollaire, la démocratie dans la gestion des affaires publiques, ont pris le pas sur les démarches violentes, répressives et exclusionnistes. A telle enseigne que le peuple burundais

s'est rendu progressivement compte que pour résoudre ses problèmes, il fallait s'engager dans une démocratie qui transcende les différences, les clivages et les haines.

Nous avons fait un choix. Aujourd'hui, nous sommes plus que convaincus que c'était le bon choix. Le peuple burundais s'est engagé dans ce processus, hésitant au début mais confiant; passant bien sûr par des hauts et des bas parfois inévitables, il a débouché sur l'organisation d'élections libres, justes et transparentes.

Aujourd'hui, le peuple burundais est fier; fier d'avoir pu surmonter les nombreuses difficultés et obstacles qui ont jalonné sa marche vers la démocratie; fier également de pouvoir assumer pleinement son histoire, de manière transparente, juste et équitable.

Le 1er juin 1993 restera ainsi une date mémorable dans l'histoire de notre pays. Ce jour-là ont été organisées pour la première fois dans l'histoire du Burundi des élections libres, pluralistes et transparentes destinées à doter le pays d'institutions réellement démocratiques. La manière positive dont les différents protagonistes ont accueilli le verdict populaire montre que désormais le peuple burundais est convaincu que seule la voie de la démocratie, notamment dans son étape électorale qui consacre la volonté populaire et confère la légitimité, est la seule appropriée pour résoudre les problèmes connexes à l'accès et à la gestion du pouvoir.

Du reste, les élections législatives du 29 juin 1993 devaient confirmer le voeu d'un peuple désireux désormais de vivre dans la paix.

Nous voudrions profiter de cette occasion pour remercier profondément tous ceux qui, de près ou de loin, ont soutenu notre pays dans son cheminement vers la démocratie. Nous avons été très sensibles à l'appui matériel, technique et financier consenti par les pays amis et les organisations internationales et intergouvernementales, et qui nous a permis d'organiser adéquatement les premières élections libres et pluralistes au Burundi.

La gestion démocratique d'une société dont nous sommes en train de faire l'expérience ne peut être considérée comme une fin en soi. Elle constitue beaucoup plus un moyen pour la consolidation de la paix, le renforcement de la confiance entre les différentes composantes de la nation et un accélérateur du développement économique, social et culturel auquel l'humanité entière aspire.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, le Gouvernement burundais travaille d'arrache-pied pour éliminer progressivement tous les obstacles qui ont paralysé ou ralenti l'élan du peuple burundais vers son épanouissement et son développement

intégral. Nous y travaillons et nous sommes convaincus qu'avec l'appui de la communauté internationale, nous pourrions réussir notre pari.

D'ores et déjà, notre vœu le plus ardent est que le peuple burundais soit à jamais mis à l'abri des confrontations ethniques. Nous voulons que partout, dans les ménages, sur les collines, dans les communes et provinces, dans les écoles et les casernes il n'y ait plus de sang versé à travers des confrontations ethniques. Plus jamais ça! Tel est le mot d'ordre partagé par tout le peuple burundais.

Nous voulons également que le peuple burundais assume son histoire telle qu'elle est. Des erreurs ont été naturellement commises, et il reste d'autres problèmes sérieux qui ne cessent de peser sur notre processus démocratique. Néanmoins, nous ne voulons pas les laisser nous bloquer et nous paralyser. Les contretemps et les problèmes sont là pour être surmontés. Les erreurs doivent être reconnues comme telles et corrigées. C'est cela une des conditions de départ pour un Burundi nouveau.

Oui, il faut assumer notre histoire pour mieux aborder l'avenir. Cet avenir, nous le voulons sûr et rassurant pour tout le monde. C'est ainsi que le Gouvernement que nous avons formé au lendemain des élections de juin dernier est un gouvernement d'ouverture. Dans son gouvernement se côtoient des personnalités issues de toutes les ethnies, de toutes les régions du pays et de diverses sensibilités politiques.

Toutes ces personnalités issues de toutes les composantes sociales et d'horizons politiques différents travaillent ensemble d'arrache-pied pour garantir au Burundi un processus de démocratisation irréversible. Cette voie est pour nous la meilleure qui puisse nous amener à notre but : réconcilier le peuple burundais avec lui-même et son Etat afin de mieux l'engager dans la bataille pour son développement économique, social et culturel.

C'est guidé par cette volonté que le Gouvernement vient de proposer - et l'Assemblée nationale l'a ratifiée - une loi d'amnistie qui a permis à plus de 5 000 de nos compatriotes, soit 70 % de la population carcérale de notre pays, de retrouver leur liberté et participer ainsi à l'édification d'un Burundi démocratique, confiant en lui-même et davantage intégré.

Nous voudrions dire au monde que par cette loi d'amnistie, le peuple burundais entend opérer un nouveau départ pour une meilleure promotion de son destin et la consolidation de la paix dans la sous-région.

En amnistiant tous ceux qui, de l'intérieur ou de l'extérieur, ont porté atteinte aux droits fondamentaux du

peuple burundais en général et des individus qui le composent en particulier, nous voulons, plus que ce n'a été le cas jusqu'à présent, assumer notre histoire sans toutefois en être prisonniers. Nous voulons, à travers un pardon national, assurer un contexte de sécurité à tous les Burundais à qui leur cœur ou la nation burundaise reprochent des actes commis pendant les tragédies vécues dans le passé. En effet, face aux événements dramatiques que notre peuple a connus, avec parfois des responsabilités partagées mais souvent diffuses, il faut passer l'éponge. Il faut envisager l'avenir avec plus de lucidité, d'assurance et de sérénité. Cela constitue une base solide pour la paix intérieure mais également contribue au rétablissement et à la consolidation optimale de la sécurité et de la paix dans notre sous-région.

L'aboutissement heureux de la démocratie dans notre pays est devenu aussi un catalyseur d'une puissance sans précédent dans le règlement d'un autre problème épineux que connaît notre sous-région. Il s'agit de la question des réfugiés. Évalués à plus de 200 000 réfugiés, les compatriotes victimes des drames des trois dernières décennies qui ont été contraints à l'exil et son allés chercher asile dans les pays voisins et un peu partout dans le monde retrouvent aussi leur espoir. Pour eux - et ils ont parfaitement raison -, le triomphe de la démocratie élimine le facteur essentiel qui les avait conduits à fuir leur pays. Aujourd'hui, ils ont choisi de regagner leur mère patrie qui les attend à bras ouverts.

Avant d'en arriver aux besoins qu'il faudrait satisfaire pour assurer à ces compatriotes un retour heureux et digne, qu'il nous soit tout d'abord permis de nous acquitter d'abord d'un devoir : celui de remercier tous les pays, notamment les pays voisins - la Tanzanie, le Rwanda et le Zaïre -, tous les organismes internationaux, notamment ceux du système des Nations Unies et plus particulièrement le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés qui, pendant une vingtaine d'années, ont permis à ces compatriotes de continuer à se sentir hommes.

Aujourd'hui, le Gouvernement burundais doit poursuivre cette action par un retour heureux et une réinsertion efficiente et digne de ces concitoyens dans les circuits économiques, sociaux et culturels du Burundi. Pour le réussir, il faudra mobiliser beaucoup de moyens, matériels et financiers, tant en ce qui touche aux besoins d'urgence qu'à ceux à satisfaire à long terme. Nous lançons un vibrant appel à la communauté internationale pour qu'elle nous accorde ses appuis dans l'accomplissement de cette action hautement humanitaire.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à un retour massif et spontané des réfugiés burundais venant aussi bien des pays voisins que des pays fort éloignés. Cette confiance et cette spontanéité de nos compatriotes nous honorent et

nous remplissent de joie, mais en même temps nous préoccupent beaucoup à cause de l'insuffisance de moyens et d'infrastructures d'accueil appropriées. Nous sommes en train d'identifier en détail tous les moyens à mettre en oeuvre pour pouvoir organiser, d'ici décembre prochain, une table ronde destinée à sensibiliser les bailleurs de fonds pour le financement de cette opération de grande envergure.

En attendant, nous utilisons les modestes moyens dont nous disposons, en comptant sur la solidarité nationale et, surtout, sur l'intervention louable du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à qui nous réitérons notre profonde gratitude. En attendant la mise sur pied d'un plan à moyen terme, visant le rapatriement échelonné et la réinsertion des rapatriés dans un programme de développement global et intégré des régions d'accueil, nous venons de rendre public un plan d'urgence pour l'accueil et l'installation de 50 000 personnes d'ici février 1994 qui, pour des raisons de précarité de leurs conditions de vie, regagnent sans attendre leur pays. Cela nous permettra, après avoir obtenu les moyens nécessaires, d'alléger les souffrances de nos compatriotes et de leur donner cette dignité à laquelle ils ont droit.

Dans le domaine économique, notre souci majeur est d'assurer une connexion juste et appropriée entre les ressources humaines, naturelles et financières pour générer des biens et services nécessaires à la satisfaction des besoins sans cesse croissants de la population. Le développement du monde rural retiendra une attention particulière des pouvoirs publics compte tenu du fait que plus de 90 % de notre population vit en milieu rural. Nous favoriserons une meilleure intégration de l'économie rurale dans l'économie moderne. L'esprit d'entreprise, d'autopromotion, de recherche et de créativité aura une place de choix dans l'approche économique du nouveau pouvoir.

Une table ronde des bailleurs de fonds pour le financement du VI^e Plan quinquennal de développement économique et social du Burundi sera organisée dans un proche avenir. Nous croyons que la communauté internationale nous apportera son appui habituel pour que ce plan bénéficie des ressources financières nécessaires à sa réalisation.

Par ailleurs, le Gouvernement du Burundi poursuivra le programme d'ajustement structurel avec le soutien de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Le développement du secteur privé sera encouragé et les entreprises publiques à vocation non stratégique seront progressivement privatisées, soit au niveau du patrimoine, soit au niveau de leur gestion.

Dans le cadre de la libéralisation de l'économie burundaise, le Gouvernement va renforcer le régime de zone franche afin que les exportations soient diversifiées. Nous invitons les investisseurs qui le souhaitent à venir travailler au Burundi où l'environnement politique et social actuel, le régime de la zone franche ainsi que le code des investissements sont très favorables aux affaires.

Dans le domaine social et culturel, notre action consistera à promouvoir une éthique qui met à l'honneur le travail et l'ingéniosité et qui s'attachera enfin à promouvoir les valeurs positives propres à nos traditions et à notre culture.

Comme nous l'avons déjà dit, la démocratie au Burundi est une réalité vivante qu'il faut consolider. Cette nouvelle situation politique va modifier les rapports existant entre le Burundi et nos partenaires étrangers.

C'est pourquoi la politique étrangère de notre pays se fondera désormais sur les principes moteurs ci-après : le bon voisinage débouchant sur une coopération efficace; la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats; la consolidation de la paix à travers le respect et la promotion des droits et libertés de la personne humaine; la coopération internationale mutuellement avantageuse, basée sur l'interdépendance et la solidarité entre les peuples et les nations; l'intégration régionale avec pour toile de fond l'émergence de zones de libre-échange libérées des égoïsmes nationaux; et, enfin, l'intégration de l'économie burundaise à l'économie globale.

Nous croyons que le respect de ces principes, non seulement renforcera la détermination du Gouvernement du Burundi à mener une politique extérieure conforme aux exigences de sa politique intérieure, mais également favorisera les rapports harmonieux avec nos partenaires étrangers.

Nous sommes conscients que sans développement il ne peut y avoir une saine démocratie. La démocratie est donc un processus continu, jamais achevé, dans la mesure où il ne suffit pas seulement de créer ou de réformer ses institutions politiques, mais surtout de résoudre des problèmes concrets liés notamment à la santé, à la nutrition, à l'éducation, à l'habitat, au bien-être en général.

En même temps qu'il faut trouver des solutions à ces problèmes, nous devons affronter des défis qui leur sont liés, tels que la croissance démographique, la chute persistante des prix des matières premières, la non-performance de nos économies, le poids de la dette extérieure, les catastrophes

naturelles, les maladies endémiques comme le paludisme et le sida, qui sont devenus de véritables fléaux, principalement en Afrique.

La survie de la démocratie sur notre continent est liée à l'instauration d'un équilibre juste dans les relations économiques internationales. La sécurité et la stabilité qui sont indispensables pour garantir une démocratie solide seront toujours menacées tant que les problèmes de la dette, de la famine, bref de développement, ne seront pas attaqués de front.

La communauté internationale faillirait donc à son devoir si elle laissait perdurer indéfiniment le fossé qui sépare les pays prospères du Nord et les pays pauvres du Sud. Nous apprécions ainsi les différentes initiatives en faveur de l'allègement de la dette extérieure des pays en développement. Nous pensons que la reprise économique en Afrique pourra être réalisée notamment lorsque la dette extérieure sera annulée d'une façon substantielle et que des ressources financières supplémentaires seront accordées. Est-il normal en effet que le flux financier soit plus important du Sud vers le Nord que du Nord vers le Sud, comme nous le vivons actuellement? Cette réalité amère nous interpelle et appelle des rectifications profondes. Aussi, l'Organisation des Nations Unies doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour repenser les mécanismes de coopération à arrêter et inverser la tendance à la paupérisation de l'Afrique en particulier.

Malgré les problèmes que nous venons d'évoquer, nous ne devons pas nous décourager. Nos efforts de démocratie et de développement se conjuguent avec une recherche sincère de solidarités régionales d'abord, internationales ensuite. Nous le savons bien : s'il n'est pas supportable de subir des choix imposés, il serait une aberration de ne pas agir ensemble. C'est en regroupant leurs forces et en les harmonisant que les Etats peuvent le mieux tirer le meilleur de leurs atouts. Le Burundi ne doit pas se dérober à ce mouvement de solidarités. Dans notre sous-région, le Burundi s'attachera à la promotion de la coopération multiforme avec ses voisins.

Nous allons renforcer les instruments existants de cette coopération, tels que la Communauté économique des pays des grands lacs (CEPGL), l'Organisation du bassin de la Kagera (OBK), la Zone d'échange préférentiel (ZEP), afin de favoriser progressivement l'instauration d'une zone de libre-échange. Le Gouvernement du Burundi ne ménagera aucun effort pour que la coopération sous-régionale puisse connaître un essor considérable pour le bien-être de nos populations.

Il est plus que temps en effet que nous, peuples du tiers monde, nous remettions en cause. Il est grand temps que

nous cessions d'avoir un regard infantile tourné uniquement vers l'extérieur. Nous devons explorer nos propres capacités d'autodéveloppement, de développement autocentré et auto-entretenu. Nous devons apprendre à mieux planifier, à mieux gérer. Nous devons surtout apprendre à mieux travailler, à travailler de manière rentable, tous, du plus humble des paysans au plus haut dignitaire. L'Afrique regorge de potentialités, malheureusement gaspillées ou inexploitées. Nous devons penser le développement pour nous, un développement adapté à nos besoins et exploitant nos atouts. La solidarité internationale ne saurait être efficiente si elle ne s'opère dans un contexte radicalement nouveau d'autoresponsabilisation et d'échanges mutuellement avantageux.

Le monde dans lequel nous vivons est en profonde mutation. Les peuples aspirent à plus de liberté et de dignité. L'humanité devra déployer des efforts énormes pour surmonter les difficultés qui se trouvent aujourd'hui sur son chemin : la pauvreté, les guerres, la famine, la maladie, la destruction de l'environnement et la surpopulation sont autant de défis auxquels notre planète est confrontée.

La détente et la volonté de paix qui caractérisent aujourd'hui les relations entre les grandes puissances suite à la fin de la guerre froide, ouvrent une perspective de sécurité globale, d'entente et de coopération et influent sur la nécessité de solutions politiques des différents conflits qui ont éclaté dans de nombreux points du globe. Le Burundi, qui prône le dialogue et la concertation pour mettre fin aux différends, ne peut que se réjouir de cette évolution positive dans les rapports internationaux.

Cependant, force est de constater que, sur le plan international, nous nous trouvons à la charnière de deux époques. L'époque de la guerre froide et du monde bipolaire a pris fin. Aujourd'hui, d'autres soubresauts agitent le monde avec des chocs inéluctables, dont les ondes sismiques secouent le "village planétaire". Partout, les peuples et les nations cherchent de nouvelles orientations pour construire un nouvel ordre mondial qui tarde à s'établir.

D'anciennes rivalités que l'on croyait avoir été surmontées refont surface et remettent en cause les équilibres péniblement échafaudés. L'Europe, à l'aube du XXIe siècle, est secouée par des convulsions de nationalisme à caractère séparatiste. Le projet communautaire d'une entité politique à vocation supranationale n'échappe pas à la dure épreuve de l'éclatement qui survient aux Etats multinationaux des anciennes démocraties populaires. La situation de l'ex-Yougoslavie est, malheureusement, assez éloquente à ce sujet.

L'Afrique est minée aujourd'hui de zones de destruction inquiétantes. Elle est d'autant plus marginalisée que la fin

de la division du monde en deux blocs antagonistes a cessé d'en faire un enjeu. Dans quelle autre partie de la planète pouvons-nous trouver tant de pays privés d'Etats et d'organisation sociale, tant de guerres fratricides sans issue apparente? La Somalie, le Libéria, l'Angola, le Mozambique, le Rwanda sont autant de foyers de tensions où se manifestent des déséquilibres qui menacent l'Afrique entière et la paix du monde.

Le Burundi soutient fermement la résolution des conflits dans le cadre des organisations régionales et sous-régionales. C'est ainsi que nous louons les efforts de l'Organisation de l'unité africaine et d'autres organisations sous-régionales africaines dans l'arbitrage et l'aide aux parties en conflit afin qu'elles trouvent des solutions plutôt négociées à leurs différends.

Aussi, en matière de prévention des conflits et de renforcement de la confiance et de la sécurité entre les Etats de notre sous-région, avons-nous pu mettre sur pied, avec le concours de l'Organisation des Nations Unies, un Comité consultatif permanent sur les questions de sécurité en Afrique centrale. Au cours des réunions que le Comité a déjà tenues, il s'est dégagé une volonté commune d'établir des mécanismes de confiance, de limiter les armements en faveur du développement et du bien-être des populations de la sous-région.

En outre, le Burundi salue l'action de l'Organisation des Nations Unies qui, malgré de nombreuses difficultés, continue à jouer son rôle et qui ne cesse d'enregistrer des succès. Il suffit de citer, à titre d'exemple récent, le Cambodge, où un gouvernement d'Union nationale vient d'être formé à l'issue d'un long processus conduit sous la supervision des Nations Unies. En Angola, en Somalie, en ex-Yougoslavie, l'Organisation des Nations Unies fait tout son possible pour ramener l'ordre. Nous l'encourageons à aller de l'avant. Nous saluons également l'accord historique qui vient d'être signé à Washington entre l'Etat d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine. Cette évolution marque une étape importante dans le règlement du problème palestinien. Pour sa part, le Burundi est très sensible à cet événement qui, sans nul doute, marque de son seing la fin de ce siècle.

Plus particulièrement tout près de nous, au Rwanda, le Burundi salue et soutient l'action des Nations Unies en collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine pour garantir à nos frères rwandais un climat propice pour une véritable réconciliation nationale. Le déploiement d'une force internationale neutre demandé par les deux parties devrait s'effectuer dans les meilleurs délais. Cette force constitue une des conditions primordiales pour la consolidation de la paix au Rwanda et par conséquent dans

toute la sous-région, et en particulier au Burundi, où les similitudes ethniques, linguistiques et culturelles nous placent dans une situation délicate face au conflit politique rwandais.

Le Burundi salue également l'évolution positive de la situation en Afrique australe. Les négociations en cours entre les différents protagonistes politiques de l'Afrique du Sud ont déjà produit des résultats encourageants qui vont dans le sens du raffermissement de la confiance entre eux. En effet, le Gouvernement burundais a accueilli avec satisfaction la décision de la Conférence pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA), qui a reconnu l'appartenance de Walvis Bay et de ses environs à la Namibie. Cette décision consacre l'indépendance totale de la Namibie et s'implique parfaitement dans la consolidation de la paix dans la région.

Il en est de même de la décision de créer, pour l'Afrique du Sud, un conseil exécutif transitoire ouvert à tous les protagonistes politiques et qui conduira le pays aux élections de l'année prochaine.

Le Burundi se félicite vivement des événements récents en Afrique du Sud qui ont permis au leader historique de l'African National Congress of South Africa (ANC), j'ai nommé M. Nelson Mandela, de demander la levée des sanctions économiques en vigueur à l'encontre de son pays. Le Burundi considère que ces événements sont le couronnement de la première phase d'un processus qui conduira à l'avènement, en Afrique du Sud, d'un régime démocratique affranchi de discrimination raciale.

Le Burundi exprime l'espoir que le Conseil exécutif transitoire pourra mener à terme le processus de négociation pour faciliter la transition démocratique. Cette évolution ouvre de nouvelles perspectives non seulement pour la partie australe de l'Afrique mais également pour tout le continent qui, au cours de ces dernières années, a suivi avec une attention particulière les blocages qui ont empêché à toutes les filles et à tous les fils de l'Afrique de jouir de leurs droits nationaux, handicapant ainsi tout un tissu de relations mutuellement avantageuses susceptibles de se développer entre l'Afrique du Sud et le reste du continent.

Concernant les difficultés que rencontre notre organisation, il n'est un secret pour personne qu'elles sont d'ordre financier et d'adaptation. Le nombre d'opérations de maintien de la paix, la fréquence de missions spéciales, la diversité et la complexité des situations, tout cela plaide pour plus de responsabilités dans le paiement des contributions dues à l'Organisation.

Le Burundi encourage aussi la restructuration en cours au sein du système des Nations Unies, qui lui permettra

d'être à la hauteur des nombreuses et nouvelles tâches qui l'attendent et d'avoir un visage qui soit le véritable miroir du monde actuel.

Notre pays loue le courage et l'abnégation exceptionnels dont fait montre le personnel du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Il va sans dire que les réfugiés et les personnes déplacées endurent les souffrances les plus pénibles à cause des conflits. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ne cesse de leur donner l'espoir en leur procurant le minimum vital.

Le Burundi, en tant que pays qui héberge des réfugiés mais ayant aussi des citoyens vivant en exil, peut aujourd'hui témoigner de ses convictions et de ses réalisations sur la question des réfugiés. Il est convaincu que seuls le rapatriement et la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées sont les remèdes au problème devenu mondial et difficile à maîtriser.

Nous nous en voudrions de ne pas féliciter les organisations non gouvernementales de par le monde, qui, par leurs actions, soulagent des millions de femmes, d'hommes et d'enfants en détresse.

Les réformes démocratiques voulues et choisies par nos populations, pour être durables et irréversibles, réclament un appui solidaire international, car, en effet, démocratie sur fond de crise sociale, de chômage, de pauvreté risque de n'en être qu'une simple caricature.

Du haut de cette tribune, de la même manière que nous avons pris à témoin la communauté internationale dans la mise en place de nos institutions démocratiques, nous voudrions conséquemment lui demander d'appuyer nos efforts par le biais d'une coopération internationale basée sur l'interdépendance et la solidarité entre les peuples et les nations.

La situation économique que traverse actuellement le monde constitue pour nous l'objet d'une vive inquiétude.

Les pays développés sont frappés par une récession dont il n'est pas facile de sortir. Après des années de conjoncture économique plus ou moins favorable, la croissance de leurs économies piétine. Les projections à court terme ne sont guère encourageantes. Le chômage atteint des proportions inquiétantes, provoquant ainsi, ici et là, une résurgence d'un courant xénophobe et d'un micronationalisme dont les victimes sont généralement les ressortissants étrangers, véritables boucs émissaires des maux qui rongent les sociétés des pays développés.

Le monde en développement est le plus sévèrement marqué en termes de bien-être de sa population. Si l'Asie

du Sud-Est et l'Amérique latine affichent des indicateurs économiques positifs, force est de constater que l'Afrique traverse une période difficile et les enjeux sont à hauts risques. La chute des revenus d'exportation, liée à la sous-évaluation du coût des matières premières, pèse sensiblement sur un endettement extérieur qui obère aujourd'hui les capacités de manoeuvre de la plupart des pays africains. Selon toute vraisemblance, les perspectives de la relance et de la croissance, à brève échéance, restent sombres pour le continent africain.

Nous voudrions rappeler, cependant, que le nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, adopté par l'Assemblée générale, il y a deux ans, connaît des hésitations quant à sa mise en oeuvre. De même, les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés ne sont pas encore à la hauteur des attentes de nos populations.

A l'heure qu'il est, une Conférence internationale sur le développement de l'Afrique est en train de se tenir à Tokyo. Nous remercions sincèrement les organisateurs de cette rencontre, en particulier le Gouvernement japonais.

Tout en souhaitant que ladite Conférence ne soit pas une rencontre de plus, nous formons le voeu qu'elle aboutisse à des engagements concrets de la part des donateurs pour aider nos pays à se relever en se développant sur la base de leurs besoins et priorités. Le Burundi, qui s'est fait représenter à Tokyo à un haut niveau, apportera sa contribution à la réalisation des objectifs de cette conférence.

Les obstacles à une coopération économique internationale saine sont encore nombreux et multiformes. La crise de la dette extérieure reste une entrave majeure à la relance de nos économies. Il va falloir que les principaux créanciers fassent plus d'efforts pour soulager le poids de cette dette dont le service pèse lourdement sur les maigres recettes d'exportation des pays en développement. Nous voudrions, à cette occasion, exprimer notre profonde gratitude aux pays amis qui ont déjà pris - ou qui sont en voie de le faire - des mesures de réduction ou d'annulation de la dette que nous leur devons. Nous leur demandons de prendre des mesures d'accompagnement pour donner une rigoureuse impulsion au financement du développement dont le tarissement nous préoccupe.

A ce propos, notre pays, le Burundi, fonde beaucoup d'espoir dans les sources traditionnelles de financement dont les fonds devraient être revus en hausse, mais également et surtout dans le Fonds pour l'environnement mondial.

Notre délégation voudrait réitérer, du haut de cette tribune, la nécessité d'une rapide conclusion des négociations

sur la restructuration dudit Fonds pour qu'il reflète enfin sa vocation mondiale quant à sa composition ainsi qu'une gestion transparente et démocratique quant à son fonctionnement. Dans le même ordre d'idées, il est également important que la Commission du développement durable passe de la logique d'une rhétorique d'organisation à une phase opérationnelle.

La série des négociations du GATT aurait dû se conclure en 1991. Mais elles continuent d'achopper sur un certain nombre de désaccords, provoquant ainsi une incertitude majeure dans l'économie mondiale, dont notamment l'avenir du système commercial multilatéral. Nous lançons un appel pressant pour que les principaux protagonistes fassent preuve d'une volonté politique suffisante pour un aboutissement heureux de l'Uruguay Round.

La communauté internationale ne tirerait aucun intérêt dans une guerre commerciale qui n'aurait ni vainqueur ni vaincu.

Si la tribune de l'Organisation des Nations Unies connaît chaque année davantage une forte participation au haut niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, c'est qu'ils croient fermement au rôle irremplaçable de cette organisation dans l'équilibre et le fonctionnement du monde. Nous y croyons fermement. Il nous est permis, dès lors, d'espérer la promotion d'une coopération internationale tenant compte des diversités de chacun, s'attachant aux bases de nouvelles complémentarités dans une responsabilité partagée et pleinement assumée.

L'Organisation des Nations Unies est, en effet, une organisation aussi bien des pays puissants que des pays faibles. C'est ici alors que les principes de justice, de transparence et de solidarité dans les affaires internationales doivent être davantage respectés, de façon qu'aucun Etat ne se sente exclu ou brimé du seul fait de sa faiblesse; plutôt qu'il se sente protégé contre l'insécurité et l'arbitraire, contre la faim, contre la misère, contre les épidémies de tous genres.

Il est vrai - et nous le soulignons avec force - que les pays faibles ne doivent pas toujours mettre en avant leur faiblesse comme un prétexte pour réclamer la protection ou l'aide de la communauté internationale. Ils doivent aussi apprendre à se prendre en charge.

Ils doivent s'organiser de façon que l'Organisation des Nations Unies ou les autres organisations n'interviennent que pour apporter leur soutien au programme de développement autocentré et auto-entretenu.

Nous formons le vœu le plus ardent de voir notre organisation mondiale commune continuer à poursuivre ses idéaux et à réaliser ses objectifs. Nous souhaitons que la solidarité internationale soit une véritable réalité et que les rapports entre les Etats soient désormais basés sur un ordre politique et économique plus juste et plus équitable.

Nous fondons enfin l'espoir de voir l'action de notre organisation atteindre les populations les plus démunies de la planète, pour éloigner le spectre de la faim, de la misère et des guerres.

Que vive l'Organisation des Nations Unies!

Que vive la solidarité internationale!

Le Président :

Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République du Burundi pour la déclaration qu'il vient de faire.

M. Melchior Ndadaye, Président de la République du Burundi, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 127 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/48/414/Add.4)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

J'aimerais attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/48/414/Add.4, qui contient une lettre du Secrétaire général m'informant que, depuis l'envoi de ses lettres datées des 21, 24, 27 et 29 septembre 1993, la République centrafricaine a effectué le versement nécessaire pour ramener le montant de ses arriérés en deçà du seuil visé à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Programme de travail

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Avant de donner la parole au premier orateur dans le cadre du débat général ce matin, j'attire l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/INF/48/6, qui contient un projet de programme de travail et de calendrier des séances plénières pour le mois d'octobre. Je voudrais signaler que ce calendrier a été préparé en vue de faire en sorte que la

documentation pertinente soit mise à la disposition des délégations avant l'examen d'un point donné de l'ordre du jour.

Les listes des orateurs pour tous les points de l'ordre du jour énumérés dans le document A/INF/48/6 sont maintenant ouvertes.

Au moment approprié, j'annoncerai les dates fixées pour l'examen d'autres points de l'ordre du jour et je tiendrai l'Assemblée générale au courant de tout ajout ou de toute modification.

J'aimerais rappeler aux membres que l'Assemblée a décidé de fixer la date de clôture de la quarante-huitième session au lundi 19 septembre 1994, et de suspendre cette session le mardi 21 décembre 1993 jusqu'à l'année prochaine.

J'espère pouvoir respecter ce calendrier pour que l'Assemblée puisse s'acquitter de ses responsabilités de la façon la plus ordonnée possible. Je demande donc aux représentants qui ont l'intention de présenter des projets de résolution de le faire suffisamment tôt avant les dates prévues pour l'examen des points de l'ordre du jour, de façon à donner aux membres le temps nécessaire pour les examiner.

J'aimerais aussi rappeler aux représentants que l'Assemblée, à sa 3e séance plénière, a pris note du fait que, suivant le type et la complexité des propositions impliquant des changements au programme de travail et des dépenses supplémentaires, la préparation d'une déclaration d'incidences financières sur le budget-programme par le Secrétaire général pourrait prendre quelques jours supplémentaires et que, de plus, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) aurait besoin du temps nécessaire pour examiner les incidences sur le budget-programme d'un projet de résolution avant que l'Assemblée puisse se prononcer à son sujet.

En outre, l'Assemblée a pris note du fait qu'il était par conséquent souhaitable que les Etats Membres présentent les propositions impliquant des déclarations d'incidences budgétaires assez longtemps à l'avance pour éviter les annulations de séances et le report de l'examen de points de l'ordre du jour.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

M. Robaina González (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) :

Je viens d'une petite île libre et souveraine de l'Amérique latine. Mes ancêtres ont été capables de se libérer du joug

d'un empire colonial pour réaliser une indépendance qui, depuis son avènement, a été accablée par l'ingérence interventionniste d'une puissance étrangère. J'appartiens à un peuple qui a été capable, pendant plusieurs générations, de forger une authentique révolution qui a ouvert la porte de l'espoir à d'autres peuples du tiers monde.

Pour ces raisons, et en tant que peuple des Antilles, nous sommes d'autant plus fiers de vous voir, Monsieur le Président, présider cette session. Comme vous êtes un fils du Sud, ce qui fait de nous des frères, nous sommes certains que notre monde et nos espoirs ne seront pas laissés pour compte encore une fois. En raison de cette juste aspiration, vous pouvez être assuré de l'appui de Cuba.

Les conditions dans le monde ont radicalement changé en moins de cinq ans. L'équilibre bipolaire est remplacé par l'hégémonie unipolaire. Le monde est de plus en plus affligé par des contradictions insurmontables entre la parole et l'action. On dit que la menace d'un holocauste a disparu, mais la pauvreté et le sous-développement qui engendrent la misère et la mort persistent. D'innombrables hommes, femmes et enfants meurent chaque jour, sans la moindre possibilité de salut. On dit que la course aux armements entre les superpuissances est terminée, mais de plus en plus on se hâte de mettre au point de nouveaux systèmes d'armements et même de les implanter dans l'espace extra-atmosphérique.

Aujourd'hui, les seigneurs de la guerre aspirent à contrôler les ciels alors que tant de problèmes ici même sur la Terre sont encore sans solution. Paradoxalement, ils allèguent qu'ils n'ont pas les ressources nécessaires pour apporter ces solutions, alors que le monde d'aujourd'hui devient de plus en plus difficile à gouverner à cause d'eux. Le budget total de l'Organisation mondiale de la santé est équivalent aux dépenses effectuées en trois heures de course aux armements. Comment, par exemple, soulager la faim en Somalie alors que pour chaque dollar consacré à nourrir les affamés, 10 dollars sont dépensés pour soutenir les opérations militaires dans ce pays?

Il ne suffit pas que l'on ait des traités sur une interdiction partielle des essais nucléaires et un moratoire sur ces armes ou sur leur non-prolifération. Un accord unique qui prévoirait des dispositions pour un désarmement général et complet et pour l'affectation des ressources immenses qui cesseraient ainsi d'être gaspillées à la solution définitive des graves problèmes qui affligent la planète ferait l'affaire.

On peut dire que, malheureusement la fin de la guerre froide n'a résolu aucun des problèmes fondamentaux de l'humanité et qu'au contraire elle en a engendré beaucoup d'autres. Les principes sacrés de l'indépendance et de la souveraineté nationale ont été mis en lambeaux, et ne sont

garantis que pour une poignée de pays puissants dont les points de vue l'emportent, même au sein de cette noble assemblée. L'ONU a été fondée avec entre autres objectifs celui de réaliser une paix durable, la justice et l'égalité dans les relations internationales. Certaines choses ont été réalisées, mais beaucoup reste à faire au profit des êtres humains et des peuples.

De quelle paix pouvons-nous parler lorsque les problèmes de longue date du tiers monde persistent et deviennent plus aigus, aggravés par la stagnation de l'aide au développement. La paix peut-elle vraiment exister aussi longtemps que persistent par exemple l'inégalité des échanges, la dette extérieure et le transfert de ressources des pays en développement aux pays développés? Honnêtement, sommes-nous capables de réaliser la justice alors que les pratiques protectionnistes et discriminatoires ont cours dans le commerce international, et que les termes de l'échange des pays en développement continuent de se détériorer?

Seule une coopération effective aux fins de la restructuration radicale des relations économiques internationales actuelles rendrait possibles le développement et la croissance des pays pauvres. Les initiatives approuvées par consensus par cette organisation sont innombrables, mais nous continuons d'être ignorés par les pays les plus puissants.

Le nouvel ordre économique international, trois stratégies internationales pour le développement, quatre décennies des Nations Unies pour le développement, au moins quatre sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, diverses conférences sur la population, l'environnement, les établissements humains, et jusqu'à la Conférence de Rio sont autant d'exemples de circonstances où les peuples du monde ont confié leurs espoirs à l'ONU, mais sans résultats concrets. Il est décevant de constater l'égoïsme et le manque de volonté politique auxquels se heurtent les pauvres de la Terre, fils du colonialisme, du racisme, de la dépossession et de l'ingérence étrangère.

Par ailleurs, les programmes d'aide de l'ONU ouvrent la voie aux doctrines néolibérales et proclament exclusivement les vertus du marché et de l'entreprise privée. En proposant uniquement de telles solutions, on écarte les peuples en développement de la production réelle de richesses. C'est ainsi que sont accentuées les inégalités et attaqués la véritable démocratie, le développement social et les droits de l'homme, dont le droit à une vie féconde et digne.

Les pays du Sud ne représentent que des statistiques pour le Nord. On s'attelle à des études minutieuses pour déterminer que nous serons plus nombreux, que les malades seront plus nombreux et que les décès seront plus nombreux.

La qualité de la vie des personnes qui sont nées ou mortes pendant que je prononce ma déclaration rend impératif que ces volumineux dossiers où sont consignés en détails tant de malheurs aient aussi la capacité de procurer aliments et soins. Le seul fait de savoir que nous sommes en train de mourir au sud de la planète ne nous empêchera pas de continuer à être enterrés.

Le tiers monde survivant a de nouveau placé ses espoirs dans l'élaboration d'un programme de développement, et il attend avec intérêt le rapport que prépare le Secrétaire général. Une nouvelle déception constituerait un luxe que ne nous pardonnerait jamais l'humanité souffrante.

Le Sommet mondial sur le développement social qui aura lieu en 1995 nous donnera aussi une autre occasion de placer l'être humain au coeur des efforts de l'ONU et d'accorder à cette question la priorité qu'elle mérite dans les travaux de l'Organisation.

Le monde où nous vivons est condamné à une disparition graduelle que seule la sagesse collective sera en mesure de freiner. Le droit de vivre, le plus fondamental des droits de l'homme, est violé constamment par suite de la destruction progressive de la couche d'ozone, de la contamination de l'environnement et des eaux souterraines et de surface, de l'épuisement des sols et de l'augmentation quotidienne du nombre des victimes de la sous-alimentation et du sous-emploi. Cette barbarie déshumanisante est le résultat de la mal nommée "civilisation industrielle" contemporaine. Face à de telles vérités déchirantes, l'humanité est confrontée à des défis d'une autre nature, qui ne sont pas moins complexes.

La Conférence mondiale sur les droits de l'homme s'est récemment conclue par la réaffirmation de l'universalité, de l'interdépendance et de l'indivisibilité de ces droits. Cette Conférence a réaffirmé à juste titre que cette question doit être abordée de manière objective, impartiale et non sélective.

On prétend que l'immense majorité de ceux qui violent les droits de l'homme sont des pays pauvres du Sud, alors que la majorité écrasante des accusateurs se trouvent dans le Nord opulent. Ceux qui prétendent être des défenseurs à outrance de certaines libertés individuelles semblent aussi inclure parmi elles, et avec la même arrogance, la violence à laquelle des courants néofascistes et racistes de plus en plus puissants ont recours dans leurs propres sociétés.

N'est-ce pas ce même Nord qui pratique, aujourd'hui plus que jamais, la discrimination contre les travailleurs immigrés, les secteurs de plus en plus démunis de la société et les minorités nationales?

Qui sont les principaux destinataires du commerce des organes humains? Dans quels lieux les pratiques aberrantes de la pornographie et de la prostitution infantiles, la toxicomanie et le trafic des mineurs sont-ils les plus courants? S'agit-il là peut-être des libertés individuelles qui sont défendues avec tant d'acharnement? Pour quelles raisons ne défend-on pas avec la même intransigeance le droit de manger, de travailler, de savoir, de vivre en bonne santé, de ne pas faire l'objet de discrimination pour des motifs sexuels ou raciaux, c'est-à-dire les droits fondamentaux des êtres humains?

Nous reconnaissons tous la responsabilité de l'ONU dans la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales, conformément à la Charte de l'Organisation. Certains organes des Nations Unies peuvent se charger de cette promotion, dans la mesure où on ne tente pas de leur faire exercer des fonctions qui n'entrent pas dans leurs attributions, où on leur permet d'agir objectivement et sans conditions politiques et où ils peuvent se fonder sur la coopération et non la coercition. Ce rôle ne peut ni ne doit être déformé. C'est pourquoi la proposition de création d'un haut commissariat pour les droits de l'homme doit être examinée avec beaucoup d'attention, sans que soient exercées des pressions indues que nous aurons ensuite à regretter.

Dans le même esprit, ceux qui bénéficient de l'ordre international actuel en font une idéologie. Ils tentent d'imposer les modèles d'organisation politique, économique et sociale qui conviennent à leur maintien en place et défendent, d'une manière irrationnelle parfois, leur conception des liens existant entre la démocratie, les droits de l'homme et l'économie de marché, qui constituent une nouvelle trilogie masquant les souffrances de millions de personnes.

Il faut rejeter fermement les tentatives de solutions unilatérales de ces questions d'intérêt vital pour tous les peuples du monde et empêcher qu'elles ne se transforment en nouvelles sources de conflits et d'obstacles à la coopération internationale et au rôle unificateur que l'humanité attend maintenant de l'ONU.

Il est urgent de démocratiser l'ONU si nous voulons atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés dans sa Charte constitutive et lui permettre de contribuer à garantir la paix, la coopération et le développement.

Cela faciliterait la correction des défauts qui l'ont caractérisée dès sa création et au cours de son évolution, ainsi que sa transformation en une organisation axée sur le renforcement véritable de la coopération entre les peuples. Il est inacceptable que, à l'aube du XXIe siècle, l'ONU

continue de défendre les intérêts d'une poignée de puissances.

L'ONU n'a pas été et n'est pas démocratique. Il n'est pas possible d'admettre l'existence d'un droit de veto lié à la puissance des Etats, surtout si le Conseil de sécurité peut être transformé en un instrument docile de quelques puissances, ce qui est un risque plus présent que jamais dans les conditions actuelles. Il n'y a rien de moins sûr dans ce monde, et je le dis en toute franchise, que le Conseil de sécurité.

Sa pleine démocratisation exigerait, entre autres choses, que tous ses membres soient sujets à un processus démocratique d'élection périodique, comme dans le cas des membres non permanents. Elle exigerait aussi l'élimination du privilège du droit de veto et l'instauration d'une seule catégorie de membre. Cela serait conforme au principe d'égalité souveraine des Etats, qui devrait former, une fois pour toutes, la pierre angulaire des travaux de cette organisation.

Nous sommes conscients des obstacles qui empêchent actuellement la réalisation de cet objectif, mais nous estimons possible et indispensable d'avancer dans cette direction.

Le nombre de peuples représentés dans cette salle a presque quadruplé. Il est donc nécessaire d'établir un nouvel ordre à l'Organisation des Nations Unies.

Cuba propose d'élargir le nombre des membres du Conseil, compte tenu du nombre total des Membres des Nations Unies, pour atteindre une proportion qui se rapprocherait de celle qui existait en 1945, et d'en tripler le nombre de membres permanents pour que l'Amérique latine, les Caraïbes, l'Afrique et l'Asie aient plus de deux sièges dans cette catégorie, comme c'est le cas actuellement de l'Europe. Il suffit de dire que plus de 3,7 milliards d'habitants de ces continents, c'est-à-dire les deux tiers de l'humanité, ne jouissent pas de ce privilège.

Il est également essentiel que règne en permanence au Conseil de sécurité le principe de la répartition géographique équitable, non seulement entre les membres non permanents mais également entre l'ensemble des membres de cet organe. Ce faisant, on avancerait d'un pas de plus vers la démocratisation du Conseil en ce qui concerne ses membres.

Il serait également essentiel de modifier les mécanismes de fonctionnement du Conseil et d'éliminer la pratique de ce que l'on appelle les consultations officieuses et de donner plus de transparence à ses travaux. C'est là un aspect que le Secrétaire général reconnaît dans son dernier rapport sur

l'activité de l'Organisation. De même, il est inadmissible que le Conseil aille au-delà de son mandat et s'immisce dans des domaines qui ne relèvent pas de sa compétence.

On ne saurait remettre davantage l'adoption de mesures qui s'imposent pour assurer une plus grande participation de l'Assemblée générale dans l'examen des questions qui concernent le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, en tant que moyen permettant d'atteindre l'équilibre nécessaire entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. On ne saurait négliger le fait que, conformément à la Charte, cette assemblée est le seul organe véritablement universel de l'Organisation des Nations Unies et cela lui confère des responsabilités particulières. Le Conseil de sécurité agit au nom de tous les Etats Membres représentés dans cette salle et répond de ses actes devant eux. Par conséquent, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée générale au moyen de rapports de fond et analytiques qui permettent à l'Assemblée non seulement de connaître et d'évaluer systématiquement les activités du Conseil mais aussi de formuler les recommandations nécessaires.

Il existe certainement une volonté générale de revitaliser l'Organisation. Pour ce faire, il faut procéder à des consultations complètes et transparentes où l'emporteront, avant tout, les décisions des Etats Membres.

Nous sommes préoccupés de voir que par des initiatives prises récemment sans consultation ni mandat, on voudrait réinventer les priorités de l'Organisation. Il y a même des propositions dans lesquelles on semble considérer l'Organisation comme un organe placé au-dessus des Etats, dont le Secrétariat fonctionne comme un gouvernement universel et applique des mesures qui sont dénuées de tout fondement législatif, mais lui accorde des prérogatives bien éloignées de sa nature légitime. Nous appelons l'attention de l'Assemblée sur ces tentatives, car s'il y était donné suite, il s'ensuivrait de graves conflits qui pourraient mettre en péril l'intégrité même de l'Organisation.

Il faut également mettre en garde contre certaines idées et certains mécanismes novateurs qui existent dans le cadre de l'ONU. Même si les résolutions sur le rapport intitulé "Agenda pour la paix" ont été adoptées à l'unanimité à l'Assemblée, leur application risquerait de porter atteinte aux principes les plus sacrés de l'Organisation des Nations Unies. Rien dans ces résolutions ne peut justifier les violations de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des Etats et le fait de s'immiscer dans leurs affaires internes.

La multiplication démesurée du nombre d'opérations de maintien de la paix et de procédures collatérales est également une cause de préoccupation croissante. La

prolifération des opérations de ce genre n'indique nullement que l'Organisation des Nations Unies fonctionne aujourd'hui mieux qu'hier, bien au contraire. Ce serait plutôt un symptôme des graves dangers qui menacent la paix et la stabilité du monde.

Le fardeau financier qui repose sur les Etats Membres prend des proportions insoutenables. Nous devons empêcher que cette charge ne devienne encore plus onéreuse pour les Etats Membres, et notamment pour les Etats du tiers monde.

Notre planète, en cette dernière décennie du millénaire, laisse pourtant apercevoir quelques rayons de lumière. L'un d'entre eux est celui qui éclaire les sommets ibéro-américains, dont le plus récent s'est tenu dans la ville de Salvador de Bahia, au Brésil. Je le cite comme exemple valable de discussions fraternelles, grâce auxquelles, sans que rien ne soit imposé par quiconque, les questions d'intérêt commun sont définies et coordonnées.

Récemment aussi, nous avons appris la signature de la Déclaration qui, en tant que mesure préliminaire, reconnaît l'autonomie de la Palestine dans une partie des territoires occupés. Nous espérons que cette évolution constitue un pas réel et effectif sur la voie du rétablissement du droit légitime du peuple palestinien d'avoir son propre Etat sur son territoire national et le retrait définitif par Israël des autres territoires arabes occupés, y compris Jérusalem. Ce serait la contribution importante à la solution définitive du conflit du Moyen-Orient et à la restauration d'une paix juste et durable dans cette région du monde.

Il y a quelques jours à peine, dans le cadre du Comité spécial contre l'apartheid, ma délégation a eu l'honneur d'entendre Nelson Mandela. Nous sommes encouragés par sa confiance dans l'avenir et nous espérons que le processus de dialogue qui est en cours dans ce pays de l'Afrique australe mènera à la renaissance d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale. Nous sommes prêts à contribuer à cette fin avec nos modestes efforts.

Dans mon pays, une révolution authentique a triomphé. Dès ses premiers pas, elle a souffert de l'hostilité de son voisin, mais, contre tous les pronostics, elle a maintenu une oeuvre humaine et solidaire. Nous avons su poursuivre notre projet bien que les circonstances internationales aient radicalement changé. Cuba s'insère dans l'économie mondiale et s'ouvre peu à peu à l'investissement de capitaux étrangers sans abandonner un seul de ses principes. Pour continuer de garantir le développement de notre peuple, nous procédons à des changements profonds sur la base du maintien de notre indépendance et de nos conquêtes. Par contre, nous affrontons de graves problèmes qui sont la conséquence d'un blocus inhumain, mais, néanmoins, nous continuons à occuper une place enviable en matière de santé,

d'éducation et de sécurité sociale dont tous bénéficient malgré les difficultés que nous rencontrons. Les résultats de cette oeuvre ont été reconnus cette année par l'Organisation des Nations Unies et par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

D'aucuns voudraient briser ce rêve. L'Assemblée générale, à sa dernière session, a adopté la résolution 47/19, sur la "Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les Etats-Unis d'Amérique", qui a été accueillie avec satisfaction par l'opinion publique internationale. Depuis, la solidarité vis-à-vis de notre pays s'est accrue de manière impressionnante et se manifeste partout dans le monde, dans des secteurs divers et de convictions différentes et même dans une partie importante de la population du pays agresseur qui rejette les mesures de son propre gouvernement. On constate de plus en plus de manifestations de sympathie envers un peuple qui a su résister pendant plus de trois décennies au siège tenace d'une grande puissance voisine et qui continue de le faire avec un courage admirable au milieu de privations inimaginables. Pourtant, au mépris flagrant de la décision prise par l'Assemblée générale et l'opinion mondiale, le blocus a été renforcé ces derniers mois en raison de règlements cruels qui ont été adoptés pour élargir au maximum les mêmes lois rejetées par cet organe il y a moins d'un an.

La nature extraterritoriale du blocus s'accroît et les pressions s'accroissent. Les activités dirigées contre les entités économiques privées et publiques de pays tiers afin d'entraver ou de compromettre leurs liens avec Cuba se multiplient. Elles visent à réduire par la faim et la maladie la nation exemplaire qu'elles n'ont pu vaincre ni par la force ni par leurs chants de sirène.

Il doit être difficile pour les illustres représentants de la grande nation du Nord de soutenir encore aujourd'hui la thèse de l'embargo bilatéral devant l'irréfutable évidence qu'il s'agit d'un blocus.

Nous avons mis à la disposition de l'Assemblée générale des preuves dignes de foi qui montrent comment non seulement on s'évertue à maintenir, mais même à renforcer le blocus, à asphyxier économiquement mon pays, à entamer la souveraineté d'Etats tiers et à violer la liberté du commerce et de la navigation, cela au détriment des principes fondamentaux du droit international.

Qui plus est, s'il s'agit de relations bilatérales, alors ce sont deux peuples qui sont victimes du blocus : celui de Cuba et celui des Etats-Unis.

On refuse aux Américains une occasion économique qui serait pour eux un avantage; on les empêche d'avoir accès aux progrès scientifiques qui garantissent déjà la prévention

et la guérison de maladies telles que la méningite, la rétinose pigmentaire, l'hépatite B et le vitiligo, parmi d'autres réalisations de notre science. On prive également les citoyens du droit que leur confère leur Constitution de voyager librement partout où ils le souhaitent.

Pour mon peuple, la situation est encore plus inhumaine. En effet, il ne nous est pas possible de nous procurer les médicaments de base indispensables à notre santé; nous nous trouvons dans l'impossibilité d'acquérir les ressources nécessaires à la satisfaction de notre bien-être matériel et social; notre paix et notre vie quotidiennes se trouvent menacées. La génération à laquelle j'appartiens est née et a grandi sous le blocus. Vivre dans un pays souverain et qui refuse de se laisser intimider est un délit pour lequel 2 millions d'enfants sont menacés de payer de leur vie.

Nous affirmons devant les peuples du monde qu'il n'y aura pas de pardon possible pour ceux qui commettent ou qui appuient ce génocide, car assister à un crime en gardant le silence revient à le commettre.

Si, contre toute logique, notre droit continue d'être refusé, si les forces de l'agression l'emporte sur la raison, les Cubains conserveront toujours la conviction inébranlable qu'ils finiront par vaincre. Nous aimons la vie, et la vie, c'est la liberté, l'indépendance et la souveraineté. Nous exigeons que l'on respecte la voie que nous avons choisie. Nous ne prétendons pas servir de modèle à qui que ce soit, mais nous n'accepterons jamais ni le diktat, ni la force.

Je sais que ces paroles seront accueillies de diverses façons, mais j'ai exprimé ce que nous dicte notre conscience d'hommes libres. Ces paroles seront peut-être entendues par solidarité, par courtoisie ou par compromis; mais je sais aussi que beaucoup souhaitent nous voir triompher, parce que c'est aussi leur espoir.

Monsieur le Président, je vous suis reconnaissant de m'avoir permis d'exprimer les sentiments d'un peuple digne.

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis) (*interprétation de l'arabe*) :

Monsieur le Président, au nom de la délégation des Emirats arabes unis, j'ai le grand plaisir de vous adresser nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Nous sommes certains que votre vaste expérience dans le domaine des relations internationales renforcera le rôle de l'Organisation et fera avancer ses objectifs.

J'exprime également notre gratitude à votre prédécesseur, M. Stoyan Ganev, pour les efforts inlassables

qu'il a déployés lors de sa présidence judicieuse et compétente de la dernière session.

J'ai également le grand plaisir d'adresser nos sincères remerciements à M. Boutros Boutros-Ghali, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour le dévouement qu'il apporte aux importantes responsabilités qui lui incombent et de le féliciter des efforts qu'il a déployés en vue de renforcer le rôle de l'Organisation, en traitant les questions qui préoccupent la communauté internationale et en recherchant des solutions justes et équitables aux problèmes actuels en matière de développement et de paix, ainsi que les questions relatives au maintien de la sécurité régionale et internationale.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue aux pays qui sont récemment devenus Membres de l'Organisation et leur souhaiter succès et prospérité. Leur présence parmi nous renforce le principe d'universalité de l'Organisation des Nations Unies et représentera sûrement une contribution positive à la réalisation des objectifs et intérêts communs conformément aux principes de la Charte.

A cette occasion, je tiens à présenter, au nom du peuple et du Gouvernement des Emirats arabes unis, nos sincères condoléances et notre profonde sympathie au peuple et au Gouvernement de l'Inde amie pour les pertes tragiques de milliers de vie survenues lors du récent tremblement de terre.

Cette quarante-huitième session de l'Assemblée générale se réunit dans le contexte de nouvelles réalités politiques internationales qui ont amené des changements nombreux et toujours croissants dans les relations régionales et internationales. Les changements les plus notables ont été la réduction de la menace de la guerre nucléaire et la fin des problèmes qui ont hanté la communauté internationale depuis la création de l'ONU, par suite de l'ère de bipolarité et de concurrence sur les sphères d'influence. En dépit de ces changements positifs, on a assisté sur la scène mondiale à l'émergence de nouveaux conflits régionaux engendrés par le chauvinisme ethnique, le nationalisme et le fanatisme religieux, les tendances expansionnistes et la prolifération du phénomène de terrorisme qui continue de ravager certaines parties du monde et de poser une menace grave à la paix et à la sécurité régionales et internationales. Compte tenu de cette situation, il incombe à la communauté internationale tout entière de s'attaquer à ces problèmes et de leur trouver des solutions radicales, dans l'intérêt de la stabilité, du développement et d'une paix durable, et dans le but de consolider les fondations de ce nouvel ordre international auquel aspirent tous les pays du monde, afin qu'ils soient à même de faire face aux nouveaux défis importants qui se posent à l'ensemble de l'humanité.

Le rôle et les responsabilités de l'Organisation des Nations Unies et en particulier du Conseil de sécurité se sont élargis depuis la fin de la guerre froide, en particulier dans les domaines du développement et du maintien de la paix et de la sécurité internationales. A l'évidence, l'adoption par l'Assemblée générale de l'"Agenda pour la paix" et d'autres mesures visant à la restructuration et à la revitalisation de l'Organisation en matière de développement économique et social, représentent un pas concret et constructif qui aidera la communauté internationale à commencer à assumer ses immenses responsabilités à cet égard. Ceci renforcera également la crédibilité des Nations Unies et sa capacité de devenir un instrument véritablement efficace et polyvalent pour traiter des questions internationales existantes.

Nous pensons que dans le nouveau contexte des relations internationales, la restructuration et la réforme de l'Organisation des Nations Unies devraient englober sur le Conseil de sécurité, du fait qu'il est l'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La restructuration du Conseil devrait prendre en compte le principe de la représentation géographique équitable de tous les groupes régionaux de façon à refléter les transformations et les changements survenus sur la scène politique mondiale, qui exigent une façon nouvelle de traiter les questions de paix, de sécurité et de développement, fondée sur une bonne compréhension des réalités d'un monde interdépendant. Ceci ouvrirait de nouveaux horizons pour trouver des solutions définitives aux problèmes tant anciens que nouveaux.

A cet égard, nous voudrions souligner que, dans le contexte de la diplomatie préventive, les questions de l'instauration et du maintien de la paix et de la sécurité, tant au niveau régional qu'international, devraient tenir compte des caractéristiques historiques, géographiques, politiques, sociales et culturelles des Etats. Ainsi, la communauté internationale devrait également prendre en compte l'importance de la coordination, de la coopération et de la consultation entre l'ONU et les organisations régionales, afin de parvenir en commun à des solutions pacifiques pour régler les conflits et différends existants, sur la base de la légalité internationale et de la Charte des Nations Unies.

Les événements récents survenus dans le Golfe après la libération de l'Etat frère du Koweït, ont donné le jour à une nouvelle réalité politique au double niveau régional et international qui a consolidé l'idée de l'importance de régler les différends par la négociation et les moyens pacifiques, tel que prescrit par la Charte des Nations Unies et les principes du droit international, afin d'édifier la confiance mutuelle et de consolider la paix, la sécurité et la stabilité, tout en encourageant la coexistence et le bon voisinage entre les Etats de la région.

Guidés par ces principes qui régissent nos relations avec les autres Etats, tant au niveau régional qu'international, les Emirats arabes unis ont déclaré leur volonté et leur désir sincère d'engager un dialogue direct avec la République islamique d'Iran concernant l'occupation par l'Iran, en 1971, des trois îles de Grande Tonb, Petite Tonb et Abou Moussa, qui appartiennent aux Emirats arabes unis. De cette tribune d'où de nombreux appels de paix ont été lancés, nous demandons une fois de plus à la République islamique d'Iran de répondre favorablement à notre appel au dialogue et d'entamer des négociations afin de mettre fin à cette occupation et de rendre les trois îles à la souveraineté des Emirats arabes unis.

Les Emirats arabes unis oeuvrent de concert avec les autres Etats frères du Conseil de coopération du Golfe, dans un cadre de coopération et de solidarité, en vue de définir leur politique et leurs relations internationales et régionales sur la base des réalités géographiques, politiques et économiques existantes, en accord avec leurs intérêts nationaux et leur identité arabe et musulmane. Lors de la récente réunion au sommet d'Abou Dhabi qui s'est tenue en décembre 1992, les dirigeants du Conseil de coopération du Golfe ont affirmé que le dialogue et la négociation étaient les principaux instruments de règlement des différends entre Etats, par les voies pacifiques et conformément aux principes de la loi islamique (charia) et à l'engagement du Conseil de coopération du Golfe vis-à-vis de la Charte des Nations Unies et des normes et principes du droit international.

Mme Osode (Libéria), Vice-Présidente, assume la présidence.

Les Etats membres du Conseil de coopération du Golfe réaffirment l'importance du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Nous pensons que chaque Etat a le droit de choisir son propre système politique et d'exercer sa souveraineté sur ses ressources naturelles, conformément à ses objectifs de développement et à sa politique en matière d'environnement. Nous rejetons également le recours à la force, ou la menace du recours à la force en tant que moyen de régler les différends. Nous estimons que le recours à des moyens pacifiques pour le règlement des différends permettrait aux Etats concernés de mobiliser leur potentiel et leurs ressources au profit du développement économique et social.

Le régime iraquien persiste dans une politique d'atermoiements et de tergiversations pour ce qui est de l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. C'est pourquoi, la communauté internationale doit contraindre ce régime à appliquer ces résolutions, à respecter le système politique, la souveraineté et l'intégrité territoriale

de l'Etat du Koweït et à s'abstenir de poursuivre des objectifs expansionnistes.

La résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité concernant la démarcation des frontières entre le Koweït et l'Iraq, garantit l'inviolabilité des frontières internationales séparant les deux pays, conformément au Chapitre VII de la Charte. Elle représente une mesure positive et un apport international essentiel pour la réalisation de la paix et de la stabilité régionale et internationale.

Nous appelons instamment la communauté internationale à faire pression sur le régime iraquien pour qu'il respecte le droit international humanitaire et qu'il libère immédiatement tous les prisonniers de guerre et détenus koweïtiens et non koweïtiens. Il convient de mettre un terme à cette tragédie humaine qui enfreint les normes les plus élémentaires de la Charte des droits de l'homme.

En même temps, nous voulons souligner qu'il est impératif de maintenir l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq, et affirmer que les souffrances et le calvaire qu'endure le peuple iraquien sont imputables au régime iraquien qui refuse d'appliquer pleinement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Les événements internationaux positifs résultant de la fin de la bipolarité et de l'effondrement des alliances militaires et des polarisations internationales devaient produire leurs effets dans notre région arabe. Aujourd'hui, le dialogue et la coopération entre les grandes puissances, et le règlement pacifique des différends régionaux ont remplacé les confrontations de la bipolarité.

Les Emirats arabes unis ont salué la convocation de la Conférence de paix de Madrid et la tenue de négociations bilatérales. Ils se sont également félicités des négociations multilatérales auxquelles ils ont participé. De même, ils ont applaudi la déclaration de principes conclue entre l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et Israël comme un début prometteur et un premier pas vers un règlement juste, global et durable du conflit arabo-israélien et de la question de Palestine, sur la base de la légalité internationale telle qu'elle est reflétée par les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ainsi que du principe de "l'échange de territoires contre la paix". Un tel règlement devrait permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits nationaux inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination, et conduire à un retrait total d'Israël des territoires arabes occupés, y compris la Ville sainte de Jérusalem et le Golan syrien.

Nous appuyons les efforts soutenus déployés par le Gouvernement libanais pour étendre sa souveraineté sur tout

le sol national libanais. A cet égard, nous demandons l'application complète de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Cela contribuera à la consolidation de la paix et de la stabilité et à la création des conditions nécessaires pour réaliser le développement économique et social des Etats et des peuples de la région.

Mon pays est profondément préoccupé par la détérioration de la situation en matière de sécurité dans l'Etat frère de Somalie, qui a fait de nombreux morts et blessés. Nous appuyons les efforts déployés par l'ONU et les organisations régionales en vue d'alléger les souffrances du peuple somali et de créer un environnement sûr et propice à la poursuite des programmes d'aide et de secours humanitaires et à la reconstruction des infrastructures nationales, notamment celles relatives au développement économique et social.

Du fait des liens historiques étroits qui existent entre nous et ce pays frère, les Emirats arabes unis ont, dès le début de la crise, fourni à la Somalie une assistance humanitaire et financière, en plus de leur participation aux forces de maintien de la paix des Nations Unies. Nous espérons sincèrement que toutes les factions somaliennes tiendront compte des intérêts essentiels du peuple somalien, coopéreront afin de faciliter la mission des Nations Unies et reprendront les négociations et le dialogue jusqu'à ce qu'elles aboutissent à une réconciliation nationale authentique et à un arrangement politique qui restaurera la stabilité, la paix et la sécurité dans ce pays frère.

Le peuple et le Gouvernement des Emirats arabes unis ont suivi avec une profonde tristesse la tragédie qui afflige depuis plus de 18 mois la République de Bosnie-Herzégovine. Mon pays condamne les tueries, le déplacement de personnes, le "nettoyage ethnique", le génocide et le viol perpétrés par les forces armées serbes et croates bosniaques, appuyées par l'armée régulière de la Serbie et du Monténégro. Les victimes de ces atrocités étaient essentiellement des musulmans bosniaques. Mon pays a appuyé les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale relatives au procès et au châtiement des responsables des crimes de guerre en Bosnie-Herzégovine. L'application de ces résolutions permettra de montrer que la communauté internationale honore ses obligations et que l'ONU respecte la Charte et les principes du droit international.

Le plan de partition proposé au cours des pourparlers de Genève pour le règlement du différend en Bosnie-Herzégovine n'est ni juste ni équitable parce qu'il confère une légitimité à l'agression et au "nettoyage ethnique" et récompense les agresseurs en leur permettant d'annexer les territoires qu'ils ont conquis par la force. Face à cette situation tragique, la communauté internationale a la

responsabilité morale et historique de défendre un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, de préserver son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale, et de lui permettre d'exercer son droit à la légitime défense.

Les progrès accomplis récemment dans les négociations entre les partis politiques en Afrique du Sud, dont le point culminant a été la décision de former un conseil exécutif transitoire représente un important pas en avant vers la mise au point d'arrangements définitifs pour les élections qui doivent se tenir au début de l'année prochaine. Ces progrès peuvent également être considérés comme une mesure significative dans la formulation d'une constitution permanente qui conduirait à l'établissement d'un Etat démocratique uni exempt de discrimination raciale.

Un des grands défis auquel la communauté internationale est encore confrontée est la prolifération des armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, qui constitue une menace grave à la paix et à la sécurité internationales. C'est donc la responsabilité de la communauté internationale d'encourager l'adoption de mesures de confiance aux niveaux régional et international pour créer un environnement international sûr. Nous estimons que le Traité sur la non-prolifération est la clef du renforcement de tous les efforts internationaux et des initiatives régionales visant à prévenir la prolifération des armes de destruction massive et à lever les obstacles qui continuent de menacer à la fois la paix et la sécurité régionales et internationales.

A cet égard, nous nous félicitons des mesures positives prises récemment dans le domaine du désarmement, y compris la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques et sur leur destruction, qui a été signée par une majorité des Etats du monde, y compris les Emirats arabes unis. Nous voudrions également réaffirmer l'importance de l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive, y compris dans le Moyen-Orient.

Malgré les progrès réalisés dans certains domaines sur le double plan politique et social, nous n'avons pas encore constaté d'amélioration notable dans le domaine économique mondial. Le fossé entre le Nord et le Sud s'élargit de plus en plus et les conditions de vie de nombreux pays en développement se détériorent constamment à cause du fardeau de la dette extérieure, du déclin continu des prix des produits de base et des termes de l'échange commercial, ainsi que de l'impact négatif des politiques protectionnistes sur les balances des paiements de ces pays.

Compte tenu de la situation, c'est maintenant la responsabilité collective de la communauté internationale de restructurer les relations économiques internationales de façon à assurer une coopération effective afin d'encourager le développement économique dans de nombreux pays, ceux en développement surtout, et ce faisant améliorer leurs conditions de vie.

La coopération économique internationale s'est étendue à d'autres horizons, en particulier dans les domaines du développement et de l'environnement. Cela a été souligné par la quarante-septième session de l'Assemblée générale qui a créé une commission de haut niveau sur le développement durable. Cela indique que la communauté internationale est parfaitement consciente de la nature des problèmes économiques internationaux existants et de l'importance de la coopération régionale et internationale pour réaliser les objectifs de la paix et du développement.

Les Etats membres du Conseil de coopération du Golfe (GCC) ont joué un rôle actif dans le domaine de la coopération économique régionale et internationale grâce aux positions constructives et pratiques qu'ils ont adoptées et à leurs contributions efficaces à l'assistance au développement de nombreux pays du tiers monde. Cette position découle du fait que les pays du GCC croient dans les principes de coopération économique entre les Etats du monde et en particulier avec les pays arabes et musulmans frères. Lorsqu'on le compare au produit national brut, le pourcentage de l'aide fournie par les pays du GCC aux pays en développement est plus élevé que celui fourni par les pays développés, bien que les économies des pays du GCC soient fondées principalement sur le pétrole, une ressource en diminution. Sans parler de la nécessité pour tous nos pays de consacrer leurs énergies au processus de réédification et de maintien de leurs infrastructures économiques et sociales qui ont été touchées par les guerres et les différends des 20 dernières années.

L'esprit de tolérance et d'attachement aux valeurs humaines et aux principes et buts de la Charte des Nations Unies devrait nous guider sur le chemin de l'avenir meilleur auquel nous aspirons tous - un avenir qui paraît plus que jamais à notre portée, étant donné les changements régionaux et internationaux qui se sont produits ces dernières années. Tous les Etats, grands et petits, développés et en développement, doivent saisir cette occasion historique et mettre à profit l'élan en faveur du changement pour que le dialogue pacifique l'emporte afin de consolider les fondements de la paix et de la sécurité régionales et internationales et la coexistence pacifique.

M. Al-Shara (République arabe syrienne)
(interprétation de l'arabe) :

C'est un grand plaisir pour moi de féliciter, au nom de la délégation de la République arabe syrienne, l'Ambassadeur Insanally à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Je saisis également cette occasion pour saluer le rôle de son pays ami au sein du Mouvement des pays non alignés et la contribution positive faite aux Nations Unies par les pays amis d'Amérique latine.

Je tiens aussi à saisir cette occasion pour exprimer notre estime pour le Président de l'Assemblée à sa quarante-septième session, M. Stoyan Ganey, pour les succès qu'il a remportés durant cette session. Nous lui adressons, ainsi qu'au pays ami de la Bulgarie, nos meilleurs vœux de progrès et de prospérité.

Je souhaite en outre souhaiter la bienvenue aux nouveaux Etats Membres qui ont été admis à l'Organisation. Nous espérons qu'ils feront une contribution active au travail des Nations Unies.

La fin de la guerre froide a présenté à la communauté internationale d'immenses défis et des questions importantes, dont la plupart n'ont pas encore trouvé de réponse satisfaisante, tandis que d'autres ont été laissés au jugement de l'histoire et à l'oeuvre du temps. Nombreux sont ceux dans les différentes régions du monde qui ont bien compris qu'il n'est pas facile pour un pays seul, quel qu'il soit et quelles que soient sa puissance ou sa sagesse, de relever ces nouveaux défis.

Du fait des réactions de ceux qui se considèrent comme étant les vainqueurs de la guerre froide, le climat international est devenu plus complexe et plus difficile encore. Ces réactions reflètent davantage une vue bornée de leurs intérêts à court terme que les éléments de la nouvelle réalité qui auraient mieux servi à la fois leurs intérêts à long terme et ceux d'autres pays - ou qui, tout au moins, n'auraient pas nui à ces intérêts.

C'est là une des raisons fondamentales pour lesquelles le nouvel ordre mondial ne s'est pas cristallisé jusqu'à présent. Car il est inconcevable que des pays et des peuples appuient un système dans lequel il n'ont pas voix au chapitre et dont ils n'ont rien de concret à espérer. Cela pourrait expliquer pourquoi de jour en jour et d'année en année, on parle de moins en moins et l'espoir s'amenuise de voir naître un nouvel ordre mondial sur les ruines de l'ordre ancien.

Sur la scène internationale d'aujourd'hui, les nouvelles constructions et les nouvelles percées sont rares. Nous voyons par contre beaucoup de décombres, de chaos et de questions restées sans réponse. Le monde d'aujourd'hui est-il plus sûr et plus stable? Les causes de tension sociale et les types de conflits régionaux ont-ils reculé? Le nombre

de réfugiés et de personnes déplacées a-t-il diminué? Et l'homme de la rue au Sud - et même au Nord - vit-il plus qu'auparavant dans l'abondance et la prospérité?

Ce sont des questions légitimes mais, pour beaucoup d'entre nous, un exposé détaillé des réponses devant cette assemblée ne serait pas une occasion de joie et de réconfort, compte tenu en particulier des conflagrations dans différentes régions du monde, qui annoncent plus de souffrances humaines, allant des massacres et des déportations au "nettoyage ethnique" et à la vraie famine. L'opinion publique internationale est peu au courant de ces choses-là. Qu'il suffise de dire que le nombre des conflits figurant à l'ordre du jour de l'ONU est inférieur à celui des conflits qui nous attendent dans les coulisses.

Nous ne disons pas cela, cependant, pour donner l'impression, par ce tableau objectif de la nouvelle situation internationale, que le passé était meilleur que le présent. Bien au contraire, telle n'est pas la logique de mon pays, la Syrie. Telle n'est pas non plus la logique de la vie elle-même qui tend, à notre avis, toujours et par la force des choses à s'améliorer, même si de temps en temps, elle trébuche çà et là ou paraît parfois immobile.

En décrivant la situation de l'après-guerre froide, nous visons en fait à procéder à une évaluation sérieuse que nous pensons réellement partager avec bon nombre d'autres pays qui aspirent à corriger le cours des relations internationales sur les plans tant politique qu'économique, afin de les rendre plus démocratiques et équitables.

A cet égard, nous ne voyons pas de meilleur cadre que les Nations Unies pour favoriser le dialogue et la coopération sur le plan international. Ce dialogue ne peut avoir de résultats positifs et fructueux qui soient dans l'intérêt de tous que si l'on procède à des réformes démocratiques au sein de l'Organisation qui aient pour effet de restructurer le processus de prise de décisions afin qu'il reflète les vues de la majorité. Il est inconcevable, par exemple, de permettre que les mécanismes des Nations Unies soient parfois manipulés aux fins d'une ingérence dans les affaires intérieures des Etats sous un prétexte ou un autre, avant que les Etats Membres eux-mêmes aient eu la possibilité de mettre en place les réformes nécessaires à une restructuration de l'organisation internationale qui garantirait une représentation équitable au sein de ses organes principaux et éviterait que les questions d'importance vitale pour les Etats Membres soient abordées sélectivement et selon un double critère.

Mais comment la majorité des Etats Membres peut-elle s'attendre à ce qu'on procède à cette réforme structurelle si nécessaire de l'Organisation des Nations Unies au moment où certains pays, qui se sont enorgueillis d'avoir mis un

terme à la guerre froide, mènent eux-mêmes ouvertement ou en secret, des guerres froides contre les pays qui tiennent résolument à leur indépendance et défendent leur souveraineté nationale? Nous pensons que nous avons le devoir de signaler que, faute d'introduire les réformes requises, l'Organisation des Nations Unies demeurera incapable de traiter les conflits régionaux qui se multiplient tous les jours. Il est à craindre que le rôle important de l'organisation internationale ne se transforme au fil du temps, et qu'elle finisse par avoir à traiter les problèmes des dizaines de milliers de soldats des Nations Unies qui ont pour mission de préserver une paix perdue. Cela épuiserait les ressources de l'Organisation et empêcherait d'accomplir une grande partie des tâches qui lui sont confiées.

Les diverses préoccupations que connaissent la plupart des peuples du monde, notamment dans les pays en développement, sont plus profondes qu'elles ne paraissent au départ. En tant qu'Arabes et musulmans, il se peut que nous soyons récemment devenus plus sensibles que d'autres vis-à-vis de tout plan visant à saper nos intérêts et à déformer notre histoire qui, pendant sa période la plus glorieuse, n'a jamais été raciale ni agressive contre les autres peuples et religions, mais bien au contraire, humaine et civilisée, comme peuvent l'attester tous les historiens occidentaux objectifs.

Nous avons le droit de nous demander pour quelles raisons on persiste à mener cette campagne injuste contre les Arabes et les musulmans; pourquoi sont-ils pris à partie dès l'annonce d'un acte terroriste commis par des tiers contre des cibles occidentales, alors qu'aucune parole de blâme n'est prononcée contre les véritables responsables d'actes terroristes commis contre des milliers de victimes arabes, tant dans les territoires occupés qu'au Sud-Liban? Le moment est venu d'éveiller la conscience de l'Occident et de traiter objectivement les questions sensibles qui portent atteinte à la dignité des peuples et à la souveraineté des Etats. L'objectivité du plus fort ne saurait être interprétée ou comprise, quelle que soit la norme morale appliquée, comme étant une concession accordée à l'autre partie. Au contraire, elle ne peut que relever son statut et son prestige.

Chacun sait dans le monde que le conflit arabo-israélien est l'un des plus anciens, des plus complexes et des plus dangereux conflits du monde. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies, depuis sa création, se préoccupe de cette question. De plus, nul n'ignore parmi ceux qui suivent l'évolution de la situation dans la région que la Syrie, sous la direction du Président Hafez al Assad, a maintenu pendant 20 ans sa conviction profonde de la nécessité d'instaurer une paix juste et globale dans la région sur la base des résolutions des Nations Unies et de la légalité internationale.

Il est vrai que de nombreuses initiatives de paix ont été présentées dans les années 70 et 80 afin de régler le conflit arabo-israélien, mais la Syrie s'y est opposée parce que ces initiatives ne présentaient pas des solutions d'ensemble, ne tenaient aucun compte de la participation des Palestiniens et n'offraient aucune sauvegarde de leurs droits nationaux. Une fois qu'elle a reçu des assurances américaines quant à la participation des Palestiniens et à une solution globale sur tous les fronts conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité et à la formule d'échange de territoires contre la paix, la Syrie a joué un rôle positif et fondamental dans les négociations longues et ardues qui ont été menées avec l'Administration américaine sur la convocation d'une conférence de paix à Madrid.

En réagissant positivement à l'initiative américaine, la Syrie, comme le monde entier l'a reconnu, a rendu possible la convocation d'une conférence de paix. Elle était mue par sa profonde conviction que, pour que la paix soit acceptée par tous les peuples de la région, elle doit être juste et globale; elle doit assurer la restitution de tous les territoires arabes occupés et assurer la stabilité et la sécurité dans l'ensemble de la région. Sans ces éléments, la paix ne saurait ni survivre ni devenir une paix véritable et durable, une paix qui favorise la coexistence des peuples de la région. Pour que la paix reçoive un appui vaste et populaire continu, elle doit être honorable, tant pour nous que pour les autres. Les fils et les mères de nos martyrs doivent avoir le sentiment que leurs proches qui sont tombés sur le champ de bataille ont également contribué à l'instauration de cette paix sur la base du droit et de la justice et que, grâce à leurs sacrifices et à leur sang, la nation n'a pas été forcée à capituler.

Systématiquement attachée à une paix juste et globale, la Syrie a donné la preuve de son sérieux et de sa détermination à parvenir à cette paix lors des entretiens de Washington et par une coordination constante avec les parties arabes et les coauteurs de la Conférence de paix. Dans ses efforts pour parvenir à cette paix, la Syrie, en fait, s'est montrée plus sérieuse et intéressée que ceux qui ont abandonné la voie de la coordination arabe et apposé unilatéralement leur signature, ouvrant les portes de la région à toutes sortes d'options. A moins que des efforts réfléchis et urgents ne soient déployés pour réaliser des progrès sensibles et tangibles en suivant les voies syrienne et libanaise, la paix pourrait être la plus faible de ces options.

En Syrie, nous n'exagérons pas la valeur de cet accord palestino-israélien car chaque disposition de cet accord exige de nouvelles négociations. De même, nous ne sous-estimons pas les répercussions probables de cet accord, notamment sur la scène palestinienne où il a suscité des divergences marquantes. Nonobstant, nous pensons que la menace la

plus grave au processus de paix réside dans les tentatives faites par Israël de donner l'impression que la paix a été réalisée dans la région grâce à la signature de cet accord et que la communauté internationale, et notamment les pays arabes, doivent se comporter en conséquence.

Le jugement de l'Histoire sur l'accord palestino-israélien, depuis les entretiens secrets d'Oslo, est devenu la responsabilité du peuple palestinien et de ses diverses institutions. Que personne n'aille croire que la Syrie va faire obstacle à cet accord; elle n'a pas besoin de le faire. En même temps, nul ne doit escompter que la Syrie empêchera les Palestiniens de critiquer l'accord. Le Premier Ministre israélien lui-même n'a pu empêcher l'opposition en Israël de critiquer l'accord, en dépit de ses assurances répétées qu'il n'a accordé aucune concession aux Palestiniens.

Malgré tout cela, Israël prétend qu'il a besoin de suffisamment de temps pour digérer l'accord israélo-palestinien. C'est là une tentative flagrante d'éluder les mesures réfléchies du suivi du processus de paix lancé à Madrid il y a deux ans, alors que la communauté internationale, les Etats-Unis en premier, estime qu'il est nécessaire de tirer parti de l'élan créé par cet accord pour poursuivre le processus de paix et le lancer sur d'autres voies, particulièrement sur les voies syrienne et libanaise.

Dans le communiqué publié à l'issue de la réunion de leurs ministres des affaires étrangères, au Caire le 20 septembre 1993, les Etats arabes ont souligné en outre que cette première mesure

"doit s'accompagner d'autres mesures urgentes dans tous les domaines et garantir le retrait d'Israël de toutes les terres occupées du Golan syrien et du Liban ... car le Conseil de la Ligue arabe croit que si l'on veut que la paix au Moyen-Orient soit durable, il faut que cette paix soit juste, complète et qu'elle repose sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité ainsi que sur le droit international."

La paix ne saurait être édiflée sur des terres occupées, pas plus qu'elle ne peut être réalisée en usurpant les droits d'autrui. Ceux qui, aujourd'hui, essaient de faire croire que le Moyen-Orient a soudain été transformé en une oasis de paix et de prospérité savent mieux que personne que la paix, la stabilité et la prospérité ne peuvent coexister avec l'occupation, l'arrogance et le déni des droits d'autrui.

Il est temps qu'Israël arrête de leurrer l'opinion mondiale en se posant lui-même en victime. Est-il raisonnable qu'un pays continue à se poser en victime alors qu'il fabrique et stocke les armes les plus sophistiquées, y compris toutes sortes d'armes de destruction massive, et

alors qu'il persiste à occuper par la force les terres d'autrui au mépris des résolutions des Nations Unies?

Mon pays - la Syrie - qui affirme haut et clair ses positions devant le monde entier sans crainte de reproche, ne renoncera pas à un seul pouce de ses territoires occupés. Il est décidé à poursuivre sérieusement le processus de paix et à faire tout ce qui est exigé de lui dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité ainsi que dans le contexte du principe de l'échange de la terre contre la paix. La Syrie continuera d'oeuvrer avec les coauteurs du processus de paix afin d'obtenir une paix authentique, juste et globale qui permette au Moyen-Orient de devenir réellement une oasis de paix, de stabilité et de prospérité.

M. Velayati (République islamique d'Iran) (*parle en persan; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) :

Avant de faire ma déclaration, je voudrais, au nom du peuple et du Gouvernement de la République islamique d'Iran, présenter mes plus sincères condoléances au peuple et au Gouvernement indiens à la suite du tremblement de terre catastrophique qui a provoqué d'indicibles souffrances humaines.

Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter sincèrement l'Ambassadeur Insanally, du Guyana, de son élection bien méritée à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Ses qualités personnelles et son expérience de diplomate sont de précieux atouts, dont il convient de tirer pleinement et sérieusement parti pour promouvoir les objectifs des Nations Unies. Je tiens à assurer le Président que la coopération sans réserve de ma délégation dans cet effort commun lui est acquise.

J'aimerais aussi souhaiter la bienvenue aux nouveaux Membres de l'Organisation et exprimer l'espoir que leur participation à ses travaux renforcera son universalité ainsi que l'esprit d'universalité et de coopération internationale. Les relations internationales traversant actuellement une période tumultueuse et de changement décisif, la présence dans cette salle des représentants de l'écrasante majorité des Etats-nations donne à cette session de l'Assemblée générale une chance unique de forger un avenir meilleur et un environnement international plus compatible avec les buts et les principes des Nations Unies.

Bien entendu, pareille occasion s'accompagne pour chacun d'entre nous d'une lourde responsabilité historique. Nous devons avoir une compréhension totale du caractère transitoire des relations internationales contemporaines et, forts de nos vastes ressources et potentiel collectifs, nous devons empêcher la réapparition et la prédominance des crises, des guerres, des injustices et de la misère humaine,

qui ont compromis les 50 premières années d'existence de l'Organisation des Nations Unies.

Si, à la veille de son cinquantième anniversaire, nous voulons assurer à l'Organisation un avenir plus dynamique et plus heureux, nous devons procéder à un sobre examen du chemin parcouru et déterminer nos réalisations comme nos échecs. Malheureusement, cinq ans après la fin de la guerre froide certaines des caractéristiques les plus négatives de cette période prévalent toujours dans les relations internationales.

L'expansionnisme et la soif de domination, le mépris pour les valeurs matérielles, culturelles et morales des nations, la répression de la démocratie et des institutions démocratiques, et le triomphe des intérêts égoïstes des quelques puissants aux dépens des intérêts et des aspirations de la majorité, des droits de l'homme, de la Charte des Nations Unies et du droit international, continuent d'entraver les affaires internationales et, plus fâcheusement encore, les organisations internationales. C'est ainsi que l'Organisation des Nations Unies a été confrontée à un défi historique : maintenir et renforcer son rôle et sa crédibilité après la crise du Golfe. En outre, même si la rivalité militaire entre les grandes puissances a pris fin, de nombreuses et graves menaces - dont celles engendrées par les tensions ethniques, l'absence de développement, la pauvreté, les inégalités économiques et sociales et la détérioration de l'environnement - ont conduit l'humanité au bord de l'abîme.

Pendant l'ère de la guerre froide, les relations entre l'Est et l'Ouest - et, par là même, les relations internationales en général - étaient fondées sur des conceptions erronées, la méfiance mutuelle et l'absence totale de confiance. Ces facteurs ont grandement contribué à créer un monde peu sûr où l'Organisation des Nations Unies s'est vue privée de toute chance de mettre à profit son vaste potentiel de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Aussi avons-nous pour première obligation de rechercher et d'éliminer les causes de crise et de méfiance héritées de la guerre froide et de prendre les mesures qui s'imposent pour créer les conditions propres à encourager la concorde et la confiance mutuelle au niveau international.

Tout d'abord, une campagne intensive d'actions visant à restaurer la confiance du monde dans l'ONU devrait être organisée. Une démarche équilibrée, objective et à long terme basée sur la justice et les buts et principes communs consacrés dans la Charte pour faire face aux crises et aux défis politiques, économiques et culturels internationaux constitue l'élément le plus fondamental pour restaurer et renforcer la crédibilité de l'Organisation, outre qu'elle peut

jouer un rôle significatif pour assurer stabilité et confiance à long terme. Dans ce contexte, le fait d'identifier, de définir et de renforcer les valeurs partagées et les intérêts communs facilitera la compréhension et assurera la coopération internationale.

Si nous n'adoptons pas une telle démarche, les pays seront acculés à un dilemme en matière de sécurité et forcés de choisir entre des options de survie inacceptables : soit renforcer leur capacité militaire et, donc, précipiter une course aux armements, soit succomber aux puissances expansionnistes et à leurs caprices. Dans les deux cas, le monde s'enfoncera dans une nouvelle ère d'insécurité et de bouleversements.

Le rôle du Conseil de sécurité est déterminant dans ce dilemme qu'il peut accroître ou éliminer. En d'autres termes, le Conseil de sécurité peut exacerber les tensions et la méfiance ou encourager la compréhension et la confiance et le respect de la primauté du droit dans les relations inter-Etats.

Si le comportement du Conseil de sécurité révèle un engagement sans équivoque à défendre la justice et les principes de la Charte, à lutter contre l'agression et à venir au secours des victimes, et si le Conseil manifeste la volonté politique de cesser d'appliquer le critère "deux poids deux mesures", alors nous pourrions espérer que les agresseurs potentiels seront découragés, que l'instabilité et l'insécurité internationales seront réduites, et que le coût humain considérable des guerres et des hostilités sera évité.

En revanche, lorsque, du fait de calculs politiques certaines agressions et certains crimes internationaux ne suscitent qu'indifférence ou assentiment de la part du Conseil de sécurité, lorsque les critères de recours aux mesures coercitives envisagées au Chapitre VII de la Charte servent les intérêts politiques à court terme des puissances, lorsque les agressions et les tentatives d'annihiler toute une nation ne reçoivent pas une réponse résolue et déterminée alors que, dans d'autres cas, on a recours à la force avant même de tenter de comprendre et de traiter les causes premières d'un conflit, et lorsque certaines décisions du Conseil sont mises en oeuvre avec vigueur et détermination alors que d'autres restent lettre morte pendant des années, personne ne peut alors s'attendre à ce que les agresseurs potentiels ou les victimes possibles de l'expansionnisme étranger nourrissent des attentes fondées quant à la réaction du Conseil de sécurité. Ainsi, ayant éliminé la crédibilité du facteur de dissuasion, nous ne devons attendre rien d'autre que la persistance de l'agression et de l'expansionnisme, l'intensification des tragédies humaines qui en découlent, ce qui, inévitablement, entraînera des conséquences non souhaitées pour l'autorité et la crédibilité de l'ONU.

L'incapacité du Conseil de sécurité de faire résolument face à la crise palestinienne, aux agressions constantes contre le peuple palestinien, le Liban et la Syrie, sans mentionner son impuissance intentionnelle à faire appliquer ses propres résolutions illustrent tristement le fait que les intérêts politiques l'emportent sur la paix, la sécurité et le droit et l'équité internationaux. Se fondant sur l'appui d'un certain nombre d'Etats puissants, Israël a impunément fait fi des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, poursuivi sa politique militariste, persisté dans son agression et son expansionnisme et évité tout engagement vis-à-vis des régimes internationaux de non-prolifération des armes nucléaires. Israël est le seul possesseur d'armes nucléaires dans la région. Il a, systématiquement et scandaleusement, violé les droits de l'homme les plus fondamentaux du peuple palestinien et utilisé le terrorisme sous toutes ses formes comme politique officielle. Il s'agit là de faits, corroborés par l'histoire, basés sur des observations internationales objectives avec preuves à l'appui. La campagne de désinformation orchestrée par Israël contre d'autres et ses tentatives d'attiser la discorde, la méfiance et la division entre les Etats de la région ne peuvent masquer les faits ni légitimer les plans à court terme, non réalistes et imposés comme solutions ou mécanismes pour rétablir la paix et la stabilité dans la région.

A notre avis, la paix, la stabilité et la confiance mutuelle ne pourront revenir au Moyen-Orient et dans la Terre sacrée de paix et de révélation que si on traite avec sérieux et objectivité toutes les réalités et que si on rétablit pleinement les droits inaliénables du peuple palestinien. Si on se fonde sur ces réalités historiques objectives, les accords récents ne représentent pas, malgré les applaudissements internationaux, une solution réaliste aux causes profondes du conflit, ne promettent pas le rétablissement des droits des Palestiniens et ne sauraient donc rétablir la justice, seul fondement d'une paix durable. Personne ne peut céder la Palestine au nom du peuple palestinien ou Al Qods Al Charif au nom des musulmans. Nous considérons la signature de cet accord comme une conspiration contre l'Islam et la Palestine, et nous ne l'approuvons pas.

La tragédie humaine qui se déroule en Bosnie-Herzégovine représente une autre manifestation troublante des conséquences des agissements du Conseil de sécurité qui, non seulement tolère l'agression, mais a été incapable de s'attaquer résolument aux causes de l'abominable tentative d'annihilation de toute une nation. Face à l'agression, au génocide, au viol et au meurtre sans discrimination en Bosnie-Herzégovine, le Conseil de sécurité, négligeant les appels répétés de l'Assemblée générale, s'est soustrait à sa responsabilité internationale et a même privé les victimes des moyens de se défendre. Le Conseil, paralysé par les illusions et les intérêts imaginaires

d'un certain nombre de ses membres permanents, ne peut certainement pas justifier cette attitude en invoquant l'existence d'une guerre civile comme excuse. Cette excuse n'est pas acceptable, ne serait-ce que parce que ce même Conseil, dans une situation beaucoup plus complexe, c'est-à-dire les troubles civils en Somalie - où l'identification de la victime et du coupable est bien plus difficile - n'a pas seulement agi mais a pratiquement donné la direction complète de l'opération des Nations Unies à un seul pays qui, motivé par ses propres intérêts perçus, a entrepris de mener des opérations massives dont les principales victimes sont, ironiquement, le même peuple innocent et démuné que l'opération cherchait à aider et à protéger au départ.

Etant donné que maintenant, faute des mesures énergiques qu'aurait dû prendre la communauté internationale, les Musulmans de Bosnie ont été obligés, sous la contrainte militaire et, malheureusement, diplomatique, de participer à des négociations déséquilibrées, il est impératif que l'Assemblée et le Conseil de sécurité prennent les mesures appropriées pour garantir la viabilité du Gouvernement et du peuple musulman de Bosnie. La levée de l'embargo sur les armes imposé au Gouvernement bosniaque et le renforcement de la capacité de défense des Musulmans de Bosnie sont, à notre avis, les meilleures garanties de durabilité d'un règlement de paix, quel qu'il soit, et de prévention des agressions futures. Il faut, en outre, réitérer les principes qui sous-tendent tout règlement pacifique en Bosnie-Herzégovine pour conduire, voire contraindre si nécessaire, les agresseurs à participer sérieusement aux négociations pour une solution acceptable et durable. Ces principes comprennent, entre autres, la mise en place d'un cessez-le-feu durable; la levée des sièges des villes; l'accès sans entrave à l'assistance humanitaire; le rejet de l'acquisition de territoires par la force ou le nettoyage ethnique; l'évacuation des territoires ainsi occupés; la reconnaissance du droit du peuple et du Gouvernement de Bosnie de demander et de recevoir des compensations et des dédommagements; le rapatriement honorable et sûr des réfugiés; et la responsabilité individuelle pour les crimes de guerre.

Compte tenu de ces fâcheuses expériences faites récemment et afin de renforcer la crédibilité de l'ONU, en particulier dans le domaine crucial de la paix et de la sécurité, il est impératif d'examiner et de revoir la conduite, le cadre opérationnel et les règles de procédure du Conseil de sécurité. Il ne devrait plus y avoir place pour des pratiques non démocratiques, des ordres du jour secrets, un manque de transparence ou une indifférence à l'égard des points de vue de la communauté internationale, dont on est témoin à l'Assemblée générale. Il ne faut jamais oublier que c'est la totalité des Membres - représentés seulement à l'Assemblée - qui, pour citer l'Article 24 de la Charte,

"Afin d'assurer l'action rapide et efficace de l'Organisation ... [confèrent] au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales."

Le Conseil agit, selon les termes de l'Article 24, "au nom" des Etats Membres. Ses pouvoirs découlent de ce rôle et non d'un droit inhérent. Par conséquent, il est responsable vis-à-vis de l'ensemble des Membres qui siègent à l'Assemblée générale. Dans le climat international qui prévaut aujourd'hui, la primauté des intérêts politiques et leur tendance à éclipser l'intérêt public ont suscité de vives craintes quant à l'aptitude du Conseil à "agir rapidement et efficacement". L'Assemblée générale doit donc exercer pleinement et en toute confiance ses prérogatives à cet égard en tant qu'organe le plus élevé de l'ONU.

Les mesures de confiance de l'ONU ne devraient pas se limiter seulement à la paix et à la sécurité internationales. En fait, une approche multidimensionnelle est indispensable pour éliminer les germes de la tension et de la méfiance hérités de l'ère précédente. A cet égard, il est très important de prendre des mesures positives, globales et objectives en faveur de la promotion et de la protection à l'échelle internationale des droits de l'homme et des institutions démocratiques, de la lutte contre la menace des stupéfiants, de la préservation de l'environnement, de l'élimination de la pauvreté, de l'amélioration de la situation économique détériorée du Sud et de la mise en oeuvre d'un développement durable. Tout succès dans ces domaines renforcerait non seulement la crédibilité et l'autorité de l'Organisation, mais éliminerait aussi les causes les plus directes de méfiance et de tension dans le monde en général.

En dépit des importantes réalisations de la campagne internationale pour la promotion du respect de la valeur de la personne humaine et la réalisation des droits moraux et matériels de ce chef-d'oeuvre de la création, des défis considérables persistent en ce qui concerne le respect des droits de l'homme les plus fondamentaux de millions d'êtres humains : le droit à la vie et le droit à un minimum de bien-être moral et matériel. La Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui s'est récemment tenue à Vienne, a offert à la communauté internationale l'occasion précieuse de faire le bilan de ses réalisations et de ses lacunes au cours des 25 années qui ont suivi la première conférence de ce genre, qui s'est tenue à Téhéran en 1968. L'examen par la Conférence de questions aussi fondamentales que le respect des valeurs morales, culturelles et religieuses de chaque nation, l'indivisibilité de tous les droits de l'homme, le rejet de la sélectivité, l'application du principe deux poids, deux mesures et la manipulation politique des droits de l'homme. Sans être idéal, le travail de la Conférence peut jouer un rôle constructif dans le renforcement de la protection et de la promotion à l'échelle internationale des droits de l'homme

et le développement progressif des normes régissant les droits de l'homme.

Dans la logique des religions divines - en particulier l'Islam, pionnier de la campagne pour le respect et les valeurs de l'être humain en tant que Vice-Régent de Dieu sur Terre - les droits de l'homme sont investis dans la nature humaine accordée par le Créateur Tout-Puissant. Non seulement ils sont universels et indépendants des frontières géographiques et temporelles, mais ils ne tirent pas leur origine de conventions. Par conséquent, la définition, codification, mise en oeuvre, promotion et protection internationales de ces droits ne peuvent être considérées comme le domaine privilégié de quelques-uns qui jouissent d'une supériorité politique et militaire temporaire. D'ailleurs, ces Etats ont un bilan en matière de protection interne ou externe des droits de l'homme qui n'est pas brillant, et ils n'offrent pas dans leur propre expérience sociale un environnement moral et matériel propice au bien-être de l'être humain. Si la violence et le crime, qui privent les secteurs les plus vulnérables de la société de leur droit à la vie et à la dignité - je veux parler ici de la menace que font peser les stupéfiants, de la prostitution, de la pornographie, du viol, de la violence et d'autres formes de mauvais traitement des femmes, de la désintégration de la famille, du blasphème et de la vulgarité ainsi que de la détérioration des relations sociales sont au moins les sous-produits d'un modèle des droits de l'homme prôné, voire imposé, par ce groupe, alors d'autres ont certainement le droit d'examiner d'un oeil critique ce prototype avant de l'importer.

L'universalité des droits de l'homme est le contraire même du droit que s'arrogent certains d'arrêter les normes des droits de l'homme et de juger de leur respect par d'autres, étant donné en particulier que ces normes ne sont encouragées ni universellement ni de façon générale, mais qu'elles sont au contraire utilisées quand et si les exigences de la politique étrangère et des intérêts de sécurité l'exigent.

Les droits de l'homme et la valeur inhérente à la personne humaine sont trop importants pour être soumis à des considérations et à d'éphémères intérêts politiques et culturels ou servir de moyen de pression politique ou culturelle ou encore pour maintenir l'inégalité entre le Nord et le Sud. Cela ne peut qu'entamer la crédibilité et l'acceptation universelle. Nous espérons que la volonté politique et la conduite responsable de tous les pays, en particulier des pays du Nord, préviendront une approche sélective de la Déclaration de Vienne et permettront à la communauté internationale de mettre ses capacités collectives au service de la compréhension commune dans ce domaine et de lancer une véritable campagne universelle en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

Un autre vestige de l'ère de la guerre froide, qui est la cause principale de la méfiance sur le plan international et d'un manque général de confiance, est la course aux armements et la mise au point, la production, l'accroissement et l'utilisation des armes, en particulier des armes de destruction massive - tout cela dans l'espoir erroné de renforcer la sécurité internationale.

La conclusion de la Convention globale sur les armes chimiques, malgré ses lacunes, a été une réalisation historique. L'Iran, victime la plus récente de l'utilisation à grande échelle des armes chimiques, a participé activement au processus d'élaboration, a été l'un des auteurs de la résolution pertinente de l'Assemblée et l'un des premiers signataires de cet important instrument international. L'efficacité et l'universalité de la Convention dépendront de la façon dont elle sera mise en oeuvre et du degré d'engagement de ses signataires.

Naturellement, à la suite de la conclusion de cette convention, les régimes officieux, existants qui imposent des barrières discriminatoires au libre-échange dans l'industrie chimique, ont perdu leur raison d'être et doivent être démantelés. La persistance de ces régimes non seulement violent l'esprit de la Convention et l'accord auquel on est parvenu au cours du processus de finalisation, mais invalident également les incitations positives à l'adhésion à cet instrument. Cela s'applique aussi aux mesures unilatérales et illégales comme la perturbation de la libre navigation du navire chinois *Yin He*, dans le golfe Persique, sous le prétexte - qui s'est révélé faux - qu'il transportait des substances chimiques interdites. De tels actes ne peuvent que conduire à une érosion de l'autorité et de la crédibilité de la Convention.

Les efforts déployés à l'échelle internationale pour prévenir la prolifération des armes nucléaires représentent un danger semblable. Des accusations non fondées et d'inspiration politique portées contre des Etats signataires qui sont attachés au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ne font que saper cet important instrument et suscitent la méfiance au niveau international et l'escalade de la course aux armements. Avant de décider de proroger le Traité sur la non-prolifération jusqu'en 1995, il faut utiliser pleinement le processus menant à la Conférence d'examen afin d'évaluer sérieusement les résultats que ce traité a enregistrés au cours des 20 dernières années au regard de son objectif général : l'élimination complète des armes nucléaires. Les faiblesses et les obstacles qui entravent le progrès vers cet objectif devraient être identifiés et traités pendant la Conférence de 1995.

Parmi les stratégies les plus essentielles et utiles pour atteindre l'objectif d'un désarmement général et du renforcement du régime de non-prolifération figure la

création de zones exemptes d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive dans diverses parties du monde. Compte tenu de l'appui que l'ONU apporte constamment à l'établissement d'une zone dénucléarisée au Moyen-Orient, idée lancée en 1974 par l'Iran, il est nécessaire de prendre des mesures constructives et concrètes pour y aboutir. L'institutionnalisation de mesures régionales de confiance, y compris celles tendant à soumettre toutes les installations aux mécanismes de sauvegarde de l'Agence internationale de l'énergie atomique à permettre l'accès de tous les Etats de la région aux instruments du désarmement international, en particulier le Traité sur la non-prolifération et la Convention sur les armes chimiques, constituent les éléments les plus importants pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

En outre, l'accumulation frénétique d'armes classiques a non seulement englouti des ressources essentielles, mais elle a aussi renforcé le climat de méfiance et d'inquiétude. Diverses régions sont donc devenues un environnement rêvé pour l'exploitation politique, économique et commerciale par des pays et des compagnies qui fabriquent des armes. La décision de l'Assemblée générale de créer un Registre des armes classiques est une première mesure qui devrait être encore améliorée et renforcée.

Cependant, il est évident que la transparence dans les armements ne peut en soi maîtriser la prolifération horizontale et verticale des armes classiques dans le monde. Par conséquent, ce dont le monde et en particulier le Moyen-Orient ont véritablement besoin c'est d'une coopération sérieuse et authentique en vue de parvenir à une réduction complète, non sélective, non discriminatoire, équilibrée et efficace des armes classiques. Cela peut être réalisé, entre autres choses, par la réduction des budgets militaires, de l'approvisionnement en armes et de la présence de forces étrangères dans différentes régions. Selon des sources internationales objectives, la République islamique d'Iran est le pays dont le budget pour la défense est le moins élevé dans la région et celui qui achète le moins d'armes. Ainsi, l'Iran est naturellement préparé à s'engager constructivement dans tout effort collectif sérieux, pratique et concret à cet égard.

En plus de ces mesures, il est essentiel de générer la volonté politique indispensable pour formuler et orienter des politiques nationales aptes à favoriser un climat de confiance mutuelle sur le plan international. Cela ne peut se faire qu'en basant les politiques nationales sur un engagement envers les droits et les principes du droit international, en particulier le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des autres; l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues; le rejet de la menace ou de l'emploi de la force pour le règlement des différends; la

non-ingérence dans les affaires intérieures des autres; et le refus d'énoncer des revendications non fondées contre le territoire d'autres Etats. Les conséquences positives d'une telle démarche pour promouvoir des relations de bon voisinage et encourager la coopération régionale et le renforcement de la sécurité sont manifestes.

Conformément à ses intérêts stratégiques et nationaux, et consciente de sa grande responsabilité dans la région, la République islamique d'Iran a toujours agi comme force stabilisatrice dans la région du golfe Persique. Sur le plan national, la plus grande partie du budget national est consacrée aux projets de développement économique, social et culturel et à la reconstruction. La politique de transformation des industries militaires à des fins civiles et d'utilisation des forces armées dans le processus de reconstruction ont été vigoureusement poursuivies. De la sorte, malgré de graves obstacles, des progrès fondamentaux ont été réalisés dans le développement général du pays et la réparation des dégâts causés par la guerre. De même, afin de contribuer à encourager la confiance régionale, malgré des conditions régionales délicates et l'expérience amère récente d'une agression étrangère contre la République islamique d'Iran, nous n'avons consacré que 1,5 % de notre budget national à la défense et nos achats militaires sont les moins élevés dans toute la région.

Sur le plan extérieur, l'Iran a formulé sa politique en vue d'encourager et de promouvoir la sécurité et la stabilité dans la région, ainsi que l'expansion de la coopération politique, économique, culturelle et scientifique entre les pays de la région. La position de principe adoptée par l'Iran durant la crise du golfe Persique; notre effort constant pour empêcher que la violence ne s'étende dans la région; l'importance que nous accordons systématiquement à la bonne entente et au compromis sur le plan international en Afghanistan et au Tadjikistan; nos tentatives d'assurer un règlement pacifique dans le Caucase; l'accueil que nous avons réservé au plus grand nombre de réfugiés au monde; et l'aide humanitaire apportée aux victimes de crises dans la région : voilà des mesures conformes à notre politique destinée à renforcer la stabilité, à prévenir les tensions, et à alléger les souffrances humaines des victimes de crises dans la région. Nous pensons fermement que la poursuite de ces efforts ainsi que la consultation et la coopération avec les Etats concernés et organisations internationales sont requises pour contenir et régler ces conflits et alléger les tragédies humaines qui en découlent.

Pour assurer la paix et la stabilité en Asie centrale et en Transcaucasie, il est nécessaire d'encourager le commerce avec les pays de l'Asie centrale et du Caucase, de créer les conditions favorables au développement économique dans

chaque région, de renforcer les points communs régionaux et les complémentarités et d'améliorer les chances de ces pays à participer de façon plus rentable au commerce international. Les efforts que font les membres de l'Organisation de coopération économique pour aboutir à ces objectifs et surmonter les obstacles au développement régional en renforçant la coopération mutuelle et en encourageant la coopération avec d'autres pays et d'autres organisations régionales, contribueront favorablement à la paix et à la sécurité régionales et internationales. La collaboration officielle entre l'Organisation de coopération économique et l'ONU, qui ne sera possible que si l'Assemblée accorde le statut d'observateur à l'OCE, aidera à accélérer la réalisation de ces objectifs.

L'importance vitale du golfe Persique pour la sécurité et le développement économique de la République islamique d'Iran est manifeste. L'Iran, doté du littoral le plus étendu du golfe Persique, a toujours mis sur le même plan tant sa sécurité nationale et sa prospérité économique que la sécurité, la stabilité, la tranquillité et la libre circulation du pétrole et du commerce international dans le golfe Persique. Il a donc eu un rôle de force stabilisatrice. A cet égard, nous avons proposé la mise en place d'un arrangement régional de sécurité et de coopération dans le golfe Persique, que j'ai présenté à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. L'expérience de deux guerres dévastatrices dans la région du golfe Persique en 10 ans illustre clairement le fait que les revendications territoriales non fondées conduisent à l'érosion de la compréhension et de la confiance et favorisent simplement les intérêts des puissances étrangères.

L'héritage religieux, culturel, historique et commercial commun aux pays de cette région fournit une base solide aux initiatives destinées à renforcer la confiance mutuelle et développer la coopération multilatérale entre ces Etats. La République islamique d'Iran a pris l'initiative en manifestant sa volonté politique et en adoptant des mesures pratiques afin de renforcer les liens politiques et de continuer à développer et à consolider la coopération commerciale, économique et culturelle avec nos voisins du golfe Persique. En contrepartie, nous ferions bon accueil à toute mesure positive de nos voisins et y répondrions de façon appropriée.

Je terminerai en rappelant que les récents événements survenus sur la scène internationale et de nouveaux défis ont placé l'Organisation des Nations Unies à un carrefour critique et historique. Le succès dépendra, à notre avis, d'une sobre compréhension des causes de tension et de méfiance pendant la guerre froide, suivies de mesures résolues pour les éliminer. Un effort commun est aussi nécessaire pour développer et activer des mesures et des techniques multidimensionnelles d'instauration de la confiance, consolider et étendre la coopération internationale,

et produire les conditions nécessaires à la réalisation des aspirations communes de l'humanité, en particulier la justice, la sécurité et un développement équilibré. La République islamique d'Iran est tout à fait prête à intensifier ses efforts, en coopération avec d'autres Etats tant dans cette assemblée que dans d'autres cadres bilatéraux et multilatéraux, pour parvenir à la réalisation de ces objectifs.

La séance est levée à 13 h 10.
